

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Sixième séance – Lundi 24 juin 2019, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M. Manuel Alonso Unica*, *M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis*, *MM. Jean-Philippe Haas*, *Alain de Kalbermatten*, *M<sup>me</sup> Christina Kitsos* et *M. Laurent Leisi*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Guillaume Barazzone*, *Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 13 juin 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour lundi 24 juin et mardi 25 juin 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 4. Pétitions.

**La présidente.** Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion en commission des pétitions:

- P-402, «Pour des places de parking de dépose-minute».

## **5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 juin 2018: «Pour la création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier» (P-386 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. François Mireval.**

La pétition P-386 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de la séance du 5 juin 2018. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 25 février et 11 mars 2019, sous l'efficaçe et dynamique présidence de M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier. Les notes de séances ont été prises par M. Jairo Jimenay, que le rapporteur remercie chaleureusement pour l'excellente qualité de son travail.

### **Texte de la pétition**

(Voir en annexe)

### **Séance du 25 février 2019**

*Audition de six enfants de l'école Peschier: Mlles Agathe Brender, Konny Rueda, Sina Carulli, Héloïse Dickler-Doukelsky, Zoé Dickler-Doukelsky et M. Tristan Favre, auteurs de la pétition accompagnés de leurs parents (six mamans et un papa)*

La présidente souhaite la bienvenue aux auditionnés et leur explique le déroulement de leur audition. Elle propose ensuite aux auditionnés de présenter leur pétition.

Un auteur explique que le but de la pétition est d'avoir un laser game dans leur préau, car le jeu semble plaire à tout le monde. Toute l'équipe (sauf une) y a déjà joué.

### *Questions des commissaires*

Avant de poser ses questions, chaque commissaire prend le temps de féliciter ces jeunes pétitionnaires pour leur engagement et leur usage pertinent de leurs droits civiques.

Plusieurs commissaires connaissent peu ou mal ce jeu: beaucoup de questions portent sur sa définition, le déroulement d'une partie, l'aire de jeu, et le matériel nécessaire à une partie.

Deux équipes de quatre personnes s'affrontent dans chaque partie, qui dure environ quinze minutes. Chaque joueur est équipé d'une sorte de pistolet laser et

---

<sup>1</sup> «Mémoial 176<sup>e</sup> année»: Commission, 41.

## Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

d'un gilet sur lequel sont montés des capteurs lumineux, destinés à compter le nombre de fois qu'un laser les touche. Chaque fois qu'un joueur est touché, des points sont comptabilisés pour l'équipe adverse. A noter: cette activité n'est pas ouverte aux classes entières à cause du petit nombre de joueurs.

L'aire du jeu est fréquemment close et peu éclairée, Une telle installation pourrait être construite dans le préau.

Un tel laser game accepterait des joueurs de tous les niveaux de l'école à partir de 6 ou 7 ans, autrement dit à partir du niveau 2P: les plus petits nécessitent peut-être une surveillance, alors que les plus grands peuvent jouer seuls. Les tout-petits qui jouent à proximité de cet espace pourraient faire partie des spectateurs. La présence d'une personne adulte (parent ou membre du corps enseignant) serait nécessaire pour surveiller le déroulement d'une partie impliquant la plus jeune tranche d'âge. Bien entendu, des enfants extérieurs à l'école pourraient jouer, voire des parents ou des enseignants, même si aucune de ces catégories adultes ne semble avoir essayé pour l'instant.

La surface qui serait nécessaire pour ce laser game serait équivalente à celle de la salle D du palais Eynard, celle dans laquelle l'audition se déroule! Ce serait un espace extérieur pris dans le préau (ou alors dans un espace de jeux qui semble sous-utilisé, en face de l'école Peschier), ou enfin dans une salle de gymnastique à équiper.

L'investissement supplémentaire à envisager pour chaque partie consiste en un équipement complet pour huit personnes. Par ailleurs, les faisceaux lumineux utilisés ne sont pas dangereux pour les yeux et des lunettes de protection sont inutiles.

*Note du rapporteur: malgré le nom du jeu, l'usage de vrais lasers n'est pas indispensable, et de simples faisceaux infrarouges peuvent suffire.*

Les parties pourraient se dérouler en dehors des heures de cours, par exemple à la place du parascolaire, ou remplacer une sortie, car les périodes de récréation sont trop courtes.

Les structures à l'intérieur du laser game sont souvent en dur, c'est-à-dire en béton ou en bois. Cependant, des structures gonflables pourraient être utilisées et seraient même plus indiquées car elles permettraient de se faire moins mal en cas de chocs, qui se produisent quand on joue dans la pénombre. Cette dernière est préférable pour ce jeu. De plus, les obstacles gonflables permettraient de ranger l'aire de jeu une fois les parties terminées, libérant l'espace pour d'autres activités par la suite.

Le surprenant nom du groupe pétitionnaire, les Phakzants, est composé des premières lettres des prénoms des élèves, constitués en comité, à l'origine de la demande, bien que certaines soient absentes lors cette audition: Paula, Héloïse,

Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

Agathe, Konny, Zoé, Athenaïs, Nolan, Tristan et Sina. Quatre des Phakzants sont en 8P. En conséquence, ces pétitionnaires partiront pour le cycle d'orientation l'année prochaine, et d'autres élèves pourraient prendre leur place dans le comité.

Un commissaire demande aux parents si une discussion a eu lieu sur le projet porté par leurs enfants et si leur soutien est acquis.

Une maman répond qu'il n'y a pas eu de concertation entre les parents d'élèves et qu'ils ne sont pas intervenus dans le processus, puisque le but était d'enseigner aux enfants le déroulement du processus d'une pétition. Elle annonce cependant ne pas soutenir du tout le projet.

Une autre maman reconnaît également un manque de concertation entre les parents. Elle ne se positionne pas nécessairement pour la construction d'un laser game. Cependant, elle soutient entièrement le déroulement du projet.

La présidente explique aux pétitionnaires le déroulement de la suite des travaux. Elle explique que les auteurs de la pétition P-386 ont été reçus par la commission, puisque selon l'article 33 de la Constitution, chacun-e a le droit de lancer une pétition. Ensuite, une discussion aura lieu pour décider s'il est nécessaire d'auditionner d'autres personnes. Ces discussions donneront lieu à un ou plusieurs votes, puis un rapport sera fait. Enfin, le texte, accepté ou non, sera traité en séance plénière, laquelle pourra être suivie par les pétitionnaires sur Léman Bleu ou dans la salle. Dans ce dernier cas, le sujet pourrait être traité tôt dans lors de la séance.

Une des auteurs demande vers qui se tourner s'il faut faire une autre pétition, dans le cas où celle-ci ne donne pas les résultats espérés.

La présidente répond qu'il faut, dans tous les cas, adresser la pétition à la présidence du Conseil municipal. Elle remercie ensuite les pétitionnaires de leur venue.

#### *Discussion sur la suite des travaux*

Un commissaire annonce que la pétition lui tient à cœur. Il trouve cet engagement fabuleux de la part de très jeunes et serait enclin à les soutenir, que l'idée soit bonne ou non. Il incite les commissaires ne connaissant pas ce jeu à se renseigner à ce sujet, même s'il n'est pas vraiment lié à une activité scolaire. Il imagine que l'utilisation de salles de gym, avec un éclairage différent et des structures gonflables, pourrait avoir un coût raisonnable et propose d'auditionner un magistrat.

Un autre commissaire soutient également l'engagement de ces jeunes, bien qu'il soulève la question de la moralité de mettre un jeu de combat dans une école.

Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

La présidente estime que c'est l'audition de M<sup>me</sup> Alder qui est nécessaire dans un but pédagogique de montrer aux pétitionnaires le déroulement complet du processus, quitte à expliquer en plénière pourquoi la pétition a été acceptée ou refusée.

Une commissaire salue la démarche mais se positionne déjà contre cette pétition. Elle estime que ce type de jeu n'a pas sa place dans une école, que d'autres établissements voudront suivre cet exemple s'il est accepté, et que cela coûte très cher. Elle propose de voter immédiatement sur la pétition.

Plusieurs commissaires soutiennent l'audition de M<sup>me</sup> Alder, notamment pour des raisons pédagogiques. L'une d'entre elles entend les réserves à propos de ce jeu dans une école, mais rappelle que, même dans les crèches, des enfants façonnent de fausses armes avec des legos et jouent à se tirer dessus.

Un commissaire est favorable à une audition rapide. Par contre, il ne trouve pas pédagogique d'accepter la pétition, tout en insistant sur l'importance d'expliquer pourquoi le projet ne se fera pas. Il estime également que la pétition devra être refusée.

Un commissaire trouve que, sur le fond, une suite doit être donnée en auditionnant un magistrat. De plus, un matériel gonflable amovible permettrait d'avoir un laser game itinérant entre plusieurs écoles, ce qui éviterait des inégalités entre écoles. Il propose aussi de chercher à faire une modification ou une adaptation du jeu: à la place de tirer sur un ennemi, le but pourrait être de nourrir un animal.

Un commissaire attire l'attention sur le fait que le groupe des auditionnés était composé de cinq filles et un garçon. En conséquence, il propose aux autres commissaires de sortir de l'idée d'un monde enfantin «bisounours» où il faut protéger les enfants et éviter les sujets tels que la guerre. Il précise enfin que ce genre de jeu n'est pas dangereux.

#### *Vote immédiat*

La proposition de vote immédiat sur la pétition est refusée par 10 non (2 EàG, 1 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 oui (S).

#### *Vote de l'audition de M<sup>me</sup> Alder*

L'audition de M<sup>me</sup> Alder est acceptée par 10 oui (2 EàG, 1 PS, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 non (PS).

Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

### Séance du 11 mars 2019

*Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative, accompagnée de M<sup>mes</sup> Patricia Briel, collaboratrice personnelle, et Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance*

M<sup>me</sup> Alder remercie la commission d'avoir pris au sérieux cette initiative, car beaucoup de jeunes déplorent la lenteur des processus tels que les pétitions.

Elle explique que la pétition P-386 trouve son origine dans un atelier de sensibilisation au droit à la participation dispensé aux enfants lors des activités parascolaires de la mi-journée. Suite à cette sensibilisation, les pétitionnaires ont recueilli des signatures pour demander la création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier. M<sup>me</sup> Alder les a ensuite reçus pour leur expliquer le processus que suit habituellement une pétition et l'a ensuite transmise au Conseil municipal. La discussion avec les Phakzants, notamment sur la présence dans une école d'un jeu de combat, a permis de comprendre que ces derniers font la différence entre ce qui est réel et virtuel. Les pétitionnaires ont par ailleurs mis en avant que le laser game permettrait de développer l'esprit d'équipe et la réflexion stratégique.

Concernant la faisabilité du projet, l'accueil du type d'infrastructure nécessaire n'est pas facilement envisageable dans le préau. Néanmoins, le Service des écoles relève que la salle de gymnastique, d'environ 500 m<sup>2</sup>, permettrait d'accueillir des structures gonflables et amovibles pour créer quelque chose de semblable à ce que les enfants souhaitent. Il resterait à régler le problème de l'obscurcissement de la salle, de la régulation du jeu ainsi que du démontage et nettoyage des obstacles. Une des solutions à explorer pourrait être une collaboration avec le GIAP ou une autre association dans le cadre d'une animation parascolaire. Elle souligne cependant que le personnel du parascolaire a déjà beaucoup à gérer et qu'elle imagine mal lui ajouter cette mission supplémentaire.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire relève que l'obscurcissement de la salle n'est pas indispensable, puisqu'il existe des parties se faisant de jour. M<sup>me</sup> Alder comprend que ce problème n'est pas insurmontable et propose de consulter un spécialiste, si la pétition est soutenue par la commission. M<sup>me</sup> Briel sait aussi que des laser games en plein air existent, ce qui signifie que des parties peuvent se jouer sans obscurcissement.

Un commissaire rappelle que les parents étaient en désaccord avec le projet et demande si cela a été relevé lors d'une audition de ceux-ci. M<sup>me</sup> Alder répond qu'elle n'a auditionné que les enfants, qui ont conscience de la perception qu'ont leurs parents de ce type de jeu, raison pour laquelle ils ont assuré qu'ils font la différence entre le jeu et la réalité.

## Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

La présidente demande s'il est prévu que le laser game puisse se déplacer entr plusieurs écoles, car d'autres enfants risquent de demander un jeu similaire. M<sup>me</sup> Alder reconnaît qu'il y a un risque de propagation de cette demande, mais que la réponse dépendra de la position du corps enseignant.

La présidente ajoute qu'il était entendu que l'activité n'est pas prévue sur les heures de cours et demande ce qui est préconisé par rapport à la suite du traitement, le sujet étant compliqué à étudier mais en gardant un but pédagogique. M<sup>me</sup> Alder a clairement expliqué aux enfants, lorsqu'elle les a rencontrés, qu'une pétition n'a pas de garantie de succès et pense que les pétitionnaires sont capables de comprendre les raisons d'un éventuel refus, lequel fait aussi partie de l'apprentissage de la citoyenneté.

Une commissaire demande si des structures gonflables existent déjà pour des jeux de ce type et soulève la question de la dangerosité de cette activité. M<sup>me</sup> Alder propose de s'adresser à des spécialistes pour répondre aux questions de disponibilité et de dangerosité de structures gonflables pour ce jeu. Elle relève cependant que de nombreux enfants ont déjà joué à des laser games comme dans des châteaux gonflables et n'ont eu aucun souci. M<sup>me</sup> Widmer ajoute que l'espace de la salle de gymnastique est important, que du matériel mobile s'y trouve déjà et qu'il est possible de concevoir des obstacles avec. De plus, des structures gonflables pourraient se déplacer entre plusieurs établissements, même si M<sup>me</sup> Alder se rappelle que la pétition demandait d'avoir ces structures à demeure.

Une commissaire demande s'il est prévu, au cas où, d'avoir un accompagnement pédagogique des parents. M<sup>me</sup> Alder reconnaît que le sujet est sensible, avec des avis très tranchés sur ce type de jeu, et estime qu'il y a un risque de levée de boucliers de la part des parents. Si le projet est soutenu, des explications devront être fournies.

La même commissaire ajoute que dans les ludothèques, des armes (factices) sont inévitables, puisque les enfants jouent, par exemple, à faire partie de la police ou de la chevalerie. De son côté, M<sup>me</sup> Alder rappelle à la commission que le thème d'une des fêtes des écoles était la piraterie et qu'elle s'était vu accuser d'enseigner la délinquance aux enfants! Dès lors, elle comprend tout à fait la remarque de la commissaire.

Un commissaire trouve qu'il est difficile d'aller de l'avant tant que le coût de cette activité reste inconnu et suppose qu'un accompagnement de cette activité est indispensable, en particulier si elle doit être itinérante, ce qui engendrerait des dépenses supplémentaires. Il ajoute que les scouts existent toujours et propose plutôt de leur octroyer une subvention pour proposer des activités physiques aux enfants. M<sup>me</sup> Alder pense que les compétences déployées au travers du scoutisme ne sont pas comparables à celles requises dans le laser game. De plus, et surtout, c'est la pétition des enfants qui est le sujet sur lequel la commission doit travailler.



Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

Une commissaire demande, dans le cas où le projet est soutenu, s'il y aura un contact avec l'association des parents d'élèves de l'école. De plus, elle souhaite savoir si d'autres écoles ont transmis des pétitions rédigées par des enfants. M<sup>me</sup> Alder répond qu'à sa connaissance, des pétitions similaires n'existent pas. Elle ajoute qu'il serait bon d'avoir une concertation avec les parents d'élèves afin de connaître leur avis sur ce sujet.

Un commissaire trouve aussi que la question du coût mériterait d'être posée à des fabricants de jeux, ainsi que celle d'une adaptation du jeu dans un style moins agressif et plus constructif. Il revient sur le sujet de la violence et explique avoir lui-même de terribles souvenirs de leçons de gym avec des jeux tels que le ballon prisonnier ou le basket, dont il revenait parfois couvert d'hématomes. En conséquence, il ne pense pas que la question des armes soit pertinente, la violence faisant déjà partie de l'univers dans lequel évoluent les enfants. M<sup>me</sup> Alder ne connaît pas les variantes possibles du laser game. M<sup>me</sup> Widmer explique que la question d'adaptations possibles doit se poser à des spécialistes. Elle rappelle que le problème ne se limite pas au jeu, mais s'étend à l'encadrement, qui doit être relativement élevé pour le nombre de joueurs.

Une commissaire demande si une estimation du coût est connue, comprenant l'achat du jeu et de l'encadrement qu'il nécessite. M<sup>me</sup> Alder répond qu'une recherche de ce prix n'a pas encore été faite.

#### *Discussion, prises de position et votes*

La présidente demande aux commissaires leurs propositions de suite des travaux.

Un commissaire s'interroge sur différentes possibilités, telles que l'audition de parents d'élèves ou de gérants de laser games.

Un commissaire propose de voter immédiatement sur la pétition, car l'essentiel du travail a été fait par l'audition des pétitionnaires et de la magistrate: rien ne semble faisable.

Le commissaire précédent trouve qu'il faudrait au moins avoir des informations sur l'existence d'installations gonflables et leur prix. Une audition pourrait même être remplacée par un échange de courriers, pour gagner du temps.

La présidente trouve qu'il ne faut pas auditionner l'association des parents d'élèves et que, de son côté, la pétition est impossible à mettre en place. De plus, les pétitionnaires semblent avoir compris que leur projet est difficilement faisable, puisqu'ils ont déjà demandé comment en déposer un autre.

La proposition d'audition de l'association des parents d'élèves est retirée par son auteur.

Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

*Vote sur l'audition d'un gérant de laser game*

L'audition d'un gérant de laser game est refusée par 7 non (1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 3 oui (1 EàG, 1 S, 1 MCG) et 1 abstention (S).

En conséquence, la présidente ouvre les prises de positions.

Une commissaire d'Ensemble à gauche se dit déçue du résultat du vote précédent, car la possibilité existe d'avoir des structures mobiles et donne l'exemple des ludobus qui se déplacent avec des jeux. Elle trouve dommage de ne pas aller au bout de l'étude de la pétition, surtout que les obstacles n'ont pas besoin d'être trop grands, puisque les enfants qui y joueraient sont petits.

Une commissaire des Verts imagine mal un laser game dans une école, estimant que la surface disponible est insuffisante, De surcroît, elle est contre l'utilisation d'armes dans les écoles.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre imagine que le but des enfants par cette pétition est d'obtenir un jeu gratuit. Ce jeu risque de rapidement devenir obsolète, malgré des coûts d'achat et d'entretien très élevés, ce qui déplaira au contribuable.

Un autre commissaire d'Ensemble à gauche trouve que ce n'est pas le rôle de l'école de fournir ce jeu. Pour cette raison, la pétition doit être refusée. Pour ce qui est de l'aspect pédagogique, il estime justement qu'il est sérieux de refuser la pétition après avoir entendu les pétitionnaires.

Un commissaire du Parti socialiste constate que son parti est relativement partagé, pour les raisons évoquées auparavant, notamment celle des armes. Par contre, ce jeu ne blesse pas, contrairement à d'autres activités, qu'il a mentionnées précédemment, qui se déroulent lors des cours de gym. Le Parti socialiste estime que le processus entamé par les enfants mérite d'être soutenu autant que possible et soutiendra le renvoi au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce son groupe votera pour le classement de la pétition, estimant que l'école ne doit pas fournir ce jeu.

La commissaire d'Ensemble à gauche rajoute qu'il est dommage de faire entrevoir des possibilités aux enfants pour couper court à la discussion, sans auditionner un spécialiste. Elle rappelle qu'il est possible de jouer dans une salle de gymnastique, même en plein jour. Elle ajoute que dans les ludothèques, un problème similaire s'est posé avec les jeux vidéo, jugés trop violents dans le passé: ils se trouvent actuellement dans toutes les ludothèques puisque beaucoup d'enfants n'ont pas la possibilité d'en avoir à la maison.

La présidente clôt les prises de position et soumet la pétition P-386 au vote.

Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

La commission se prononce en faveur du classement de la pétition P-386 par 7 oui (1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 3 non (1 EàG, 2 PS) et 1 abstention (MCG).

*Annexe:* texte de la pétition P-386

P-386

Les PHAKZANTS  
Parascolaire Peschier  
28 Av. Dumas 1200 Genève

A l'attention de Mme Esther Alder  
Conseillère Administrative  
Département de la cohésion social  
et de la solidarité  
Rue de l'Hotel de Ville 4  
Genève 1204  
Genève le 16.03.2018

Concerne: Pétition d'enfants de l'école de Peschier pour un laser game,  
Article 33 de la constitution fédérale. Droit de pétition.  
Madame Alder,

Nous avons participé à un atelier sur le droit de participation des enfants qui a eu lieu le 10 novembre. Nous avons alors dit que nous souhaitons avoir un laser game dans le préau de l'école de Peschier. Pendant cette animation, il nous a été expliqué que nous pouvons exprimer ce souhait et nous le communiquer par une pétition si cela nous tenait toujours à cœur en y montrant ses avantages.

Nous avons formé un groupe, dont le nom est « Les PHAKZANTS » pour nous recueillir des signatures d'autres enfants de l'école de Peschier.

✱ Paula      J. J.      m.

~~Handwritten signature~~      ✱

H

⊙ (Handwritten signature)      Sinat ✱      (Handwritten signature)

Agathe      i. i. ure      Nolan

Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

Pétition adressé au maire de Genève Remy Pargani

Oui à un Laser Game

Nous, les PHAKZANTS, pensons que faire un laser game est une belle activité car elle est ludique, sportive, stratégique, pas dangereuse et que ces en travail d'équipe.

NOM	PRÉNOM	DEGRÉ	SIGNATURE
-----	--------	-------	-----------

**M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier, présidente de la commission des pétitions (PLR).**

Je suis très heureuse que nous puissions traiter cette pétition, qui a fait l'objet de deux séances de commission. La première séance a eu lieu en présence des pétitionnaires, les *Phakzants*, des élèves de l'école primaire de Peschier représentés ce soir par Agathe, qui demandent l'installation d'un laser game dans leur préau. La commission des pétitions a pris cette demande très au sérieux et a donc auditionné les pétitionnaires, c'est-à-dire les représentants des *Phakzants*, qui sont venus en commission. Je précise que nous avons souhaité entendre les pétitionnaires, et non leurs parents; il est important de dire que c'est bien aux enfants que la parole a été donnée. Lors de la seconde séance, le 11 mars 2019, nous avons auditionné la magistrate Esther Alder au sujet de cette demande d'élèves. Je suis heureuse que nous nous saisissions de ce sujet encore aujourd'hui, avant que l'année scolaire ne se termine.

**La présidente.** Merci, Madame la présidente de la commission. Avant de passer la parole au rapporteur, je salue Agathe, une des élèves de la classe qui a initié cette pétition, et lui souhaite la bienvenue parmi nous ce soir. (*Applaudissements.*)

Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

**M. François Mireval, rapporteur** (S). Merci, Madame la présidente. Bien que cela ait déjà été rappelé par la présidente de la commission et par vous-même, il est important de souligner que cette pétition émane des élèves de l'école primaire de Peschier. Je vous invite à regarder les annexes du rapport que vous avez reçu la dernière fois, qui contiennent un magnifique exemple de pétition rédigée entièrement à la main et fournissent un geste exemplaire de civisme dès un très jeune âge. La commission a auditionné en priorité les pétitionnaires lors d'une première séance, puis la magistrate Esther Alder lors d'une deuxième séance. Conformément à son titre, la pétition demande la création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier.

Comme retranscrit de manière assez exhaustive dans le rapport de commission, la définition même du laser game est un élément important, qui mérite d'être connu de cette assemblée. Une grande partie de la séance dédiée à l'audition des enfants a permis à certains commissaires de découvrir ce jeu, ou du moins de mieux le connaître pour ceux qui en avaient déjà entendu parler. Il s'agit d'un jeu où deux équipes de quatre personnes s'affrontent pendant une durée d'environ quinze minutes dans un espace prévu à cet effet, munis d'une sorte de pistolets laser et de gilets sur lesquels se trouvent des capteurs. Les joueurs essaient d'atteindre leurs adversaires avec leurs armes lumineuses, un point étant comptabilisé à chaque fois qu'ils arrivent à les toucher. Précisons encore que ce jeu s'adresse à un petit nombre de joueurs à la fois et que généralement l'aire de jeu est plutôt peu éclairée. L'espace nécessaire ne doit pas forcément être grand, il peut correspondre au quart d'une salle de gym; la grandeur de la salle du Palais Eynard dans laquelle les enfants ont été auditionnés correspondait tout à fait à la surface requise, selon leurs propres dires.

Dans le rapport, j'ai précisé que contrairement à ce que semble indiquer le nom du jeu, il n'est pas toujours indispensable d'utiliser de vrais lasers, de simples faisceaux infrarouges pouvant souvent suffire, ce qui permet aux joueurs de ne pas devoir impérativement porter des lunettes de protection. Même si les structures délimitant l'espace de jeu d'un laser game sont souvent faites en matériaux durs, des structures gonflables peuvent également être utilisées, ce qui facilite le rangement.

Une petite remarque sur le nom sympathique et mystérieux du groupe pétitionnaire que vous aurez peut-être lu dans la pétition et dans le rapport: les *Phakzants*, qui rassemble la première lettre des prénoms des élèves qui, constitués en comité, sont à l'origine de cette demande. En leur honneur, je vous lis leurs prénoms à haute voix: Paola, Héloïse, Agathe, Konny, Zoé, Athénaïs, Nolan, Tristan et Sina.

Ces élèves ont appris le déroulement du traitement d'une pétition en commission, à savoir l'audition des pétitionnaires dans un premier temps, suivie ensuite

## Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

d'une ou de plusieurs autres auditions. Ici, la commission a décidé d'auditionner au moins la magistrate, M<sup>me</sup> Alder, une proposition de vote immédiat ayant été nettement refusée par dix non contre un seul oui. L'audition de M<sup>me</sup> Alder a été acceptée sur le même score et s'est tenue en présence de sa collaboratrice personnelle ainsi que de la cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Nous avons compris que cette pétition tirait son origine d'un atelier de sensibilisation aux droits et à la participation qui avait été dispensé aux enfants. La sensibilisation a tellement bien fonctionné que les élèves de l'école de Peschier se sont organisés en pétitionnaires et ont recueilli des signatures pour demander l'installation d'un laser game dans le préau de leur école.

J'ai omis de signaler que lors de l'audition des pétitionnaires, les jeunes filles étaient en nette majorité par rapport aux garçons; il y avait cinq filles et un garçon. Ils ont mis en avant le fait que le laser game permet de développer l'esprit d'équipe, voire la réflexion stratégique. Des discussions ont également eu lieu concernant les armes factices avec lesquelles se pratique ce jeu, raison pour laquelle les enfants ont rappelé qu'ils faisaient bien la différence entre la réalité et le jeu. Lors de l'audition de la magistrate, différentes difficultés très concrètes ont été abordées, par exemple la question de l'obscurcissement d'une partie d'une salle et ce qui conviendrait le mieux entre un préau ou une salle de gym. Par ailleurs, la magistrate avait rappelé aux enfants qu'une pétition n'était pas nécessairement une garantie de succès, mais que cela permettait tout de même de faire connaître leurs souhaits. Je ne résiste pas au plaisir de rappeler que la magistrate avait indiqué à la commission que lors d'une fête des écoles précédente le thème de la piraterie avait été choisi et que certaines personnes lui avaient reproché d'enseigner la délinquance aux enfants. Voilà le genre de difficultés auxquelles on peut avoir affaire.

Comme pour tous les sujets de ce genre, la question du coût a également été abordée, cependant aucune information de ce type n'était encore disponible à ce moment-là, raison pour laquelle certains commissaires ont proposé d'auditionner un propriétaire de laser game. D'autres questions relatives à la violence éventuelle de ce jeu ont été évoquées: un commissaire suivi par d'autres a rappelé qu'au sein d'une école primaire, un jeu tel que le ballon prisonnier ou le basket causait parfois des hématomes à certains, ce qui n'est pas le cas du laser game, bien que la question des armes reste pertinente.

Au moment de discuter de la suite à donner aux travaux et d'étudier l'éventualité d'un dispositif gonflable, l'audition d'un gérant de laser game a une nouvelle fois été proposée, mais a cependant été refusée par la majorité de la commission, par 7 non contre 3 oui et 1 abstention. En l'absence d'autres propositions d'auditions, les discussions ont continué entre membres de la commission, avec des positions diverses et variées qui ont été retranscrites dans le rapport. La commissaire verte s'est tout de suite positionnée contre

Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

L'utilisation d'armes dans l'environnement scolaire alors qu'un commissaire de l'Union démocratique du centre a mis en évidence les coûts d'achat et d'entretien sans doute trop élevés de ce type d'activités. Ensemble à gauche et le Parti démocrate-chrétien ont indiqué que ce n'était pas le rôle de l'école de fournir ce jeu, les socialistes étaient quant à eux plus partagés car, comme évoqué précédemment et contrairement à d'autres activités, c'est un jeu qui ne blesse pas et qui se pratique en équipe. Les commissaires socialistes étaient donc plutôt en faveur de la pétition. Au final, par 7 oui contre 3 non et 1 abstention, la commission s'est prononcée en faveur du classement de la pétition. Je reprendrai tout à l'heure la parole au nom du Parti socialiste.

**M. Thomas Zogg (MCG).** Au nom du Mouvement citoyens genevois, j'aimerais saluer la démarche entreprise par ce groupe d'enfants résidant sur le territoire de la Ville de Genève, plus précisément pour avoir fait usage de leur droit de pétition. Ils ont même rappelé dans leur pétition l'élément de la Constitution invoquant ce droit, qui, je le rappelle, est aussi garanti par l'ensemble de nos constitutions ainsi que de nos règlements. La Constitution fédérale l'autorise, la Constitution cantonale également, tout comme le règlement municipal bien entendu, grâce auquel nous avons donc pu traiter cet objet.

Il est vrai que le sujet défendu par cette pétition a de quoi amuser, étant donné qu'il demande la création d'un laser game dans un préau d'école primaire. Outre l'originalité de la proposition, qui n'a malheureusement pas fait l'unanimité au sein de la commission, il faut saluer l'engagement politique de ces jeunes gens. J'aimerais donc leur dire que malgré le refus de la pétition par la commission, ils ne doivent en aucun cas considérer cela comme un échec, bien au contraire, c'est une expérience de plus dans leur vie. Je ne doute pas qu'une fois adultes ils feront de nouvelles propositions qui seront cette fois-là susceptibles de remporter l'unanimité. J'aimerais aussi souligner la détermination dont ont fait preuve ces personnes malgré leur jeune âge, puisque dans un premier temps ils avaient adressé une demande par écrit à la magistrate en charge des institutions de la petite enfance, M<sup>me</sup> Esther Alder. Cette dernière leur avait alors suggéré la voie de la pétition, préférable pour adresser ce genre de demandes, ce qu'ils ont fait en envoyant alors une lettre manuscrite à M. Pagani, maire de la Ville à l'époque. Ces élèves ont suivi tous les cheminements nécessaires pour faire droit à leur demande, ce qui démontre bien leur détermination. J'aimerais dire en outre à quel point il est rare de traiter des pétitions déposées par des enfants à la commission des pétitions. En vue de récompenser les efforts consentis par ces jeunes gens, le Mouvement citoyens genevois propose à ce Conseil municipal de voter une recommandation ce soir afin de leur offrir un bon pour une partie de laser game dans l'unique établissement de la ville de Genève qui propose ce type de divertissement.



Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

*Projet de recommandation*

En récompense des efforts fournis par les *Phakzants* pour avoir fait usage de leur droit de pétition, le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'offrir à ce groupe d'enfants un bon pour une partie de laser game ainsi que pour un goûter auprès du seul établissement proposant cette activité sur le territoire de la Ville de Genève.

Enfin, au nom du Mouvement citoyens genevois, j'aimerais rappeler notre soutien et nos encouragements à ces enfants, afin qu'ils persévèrent dans ce type de démarches citoyennes, car ils sont la preuve vivante qu'aux âmes bien nées la valeur n'attend pas le nombre des années. Bravo à eux!

**M. Léonard Montavon** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien s'associe à tout ce qui a été dit concernant le caractère sympathique et inédit de cette rencontre entre la commission des pétitions et de très jeunes citoyens. L'organisation d'un cours de sensibilisation au déroulement du processus d'une pétition est une très bonne idée. Cela étant, l'installation d'un laser game dans une seule école serait bien sûr problématique, dans la mesure où une telle activité n'est pas prévue dans les heures de cours et qu'il faudrait alors la rajouter aux nombreuses responsabilités du personnel parascolaire. En outre, les coûts seraient sans doute importants, un risque de contagion pourrait rapidement atteindre d'autres établissements scolaires voulant bénéficier d'une même installation. On ne peut pas ignorer non plus la crainte de certains parents que ce jeu favorise le développement d'un instinct guerrier chez leurs enfants, même si les jeunes pétitionnaires ont assuré faire la différence entre le jeu et la réalité. Le Parti démocrate-chrétien pense que ce n'est pas à l'école de fournir ce jeu et se prononce donc pour le classement de la pétition.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (EàG). Mes propos vont quelque peu détonner avec ce qui a été dit jusqu'ici. Nous avons auditionné les enfants et les avons écoutés attentivement; nous avons également auditionné la magistrate, en revanche aucune de ces auditions ne nous a permis de savoir si oui ou non, le rêve de ces enfants était réalisable. Tout d'abord, parce que les coûts éventuels d'une telle installation n'ont pas pu être estimés. Cela étant, il aurait peut-être été possible de réaliser une structure mobile avec un fonctionnement analogue à celui des ludobus, qui reste une semaine dans une école, une autre semaine dans une autre école et qui fasse ainsi le tour de plusieurs écoles. Lors de l'introduction des ludobus, il a fallu discuter longtemps avant d'arriver à se mettre d'accord pour qu'un ludobus se balade

de parc en parc ou d'école en école et mette ainsi des jeux à la disposition des citoyens. Après la belle mort du premier ludobus, deux ludobus sont venus le remplacer et sillonnent désormais les parcs de la rive gauche et de la rive droite entre le mois de mai et le mois de septembre.

Le laser game dont il est question ici est un rêve d'enfants, c'est pourquoi nous avons envie de faire quelque chose pour augmenter la qualité de vie des élèves de l'école et permettre la réalisation de leur projet, qui à mon avis peut être réalisable. Toutefois, nous n'avons pas posé aux personnes compétentes la question de savoir ce qu'il serait possible de faire en termes de structure mobile aménageable dans un préau d'école, qui puisse par ailleurs être déplacée d'école en école, ou alors d'investir dans deux sets de laser game afin d'inclure les écoles de la rive droite et de la rive gauche dans la distribution. Malheureusement, nous n'avons pas de réponses à ces questions, car nous n'avons pas pu les poser. Nous ne savons donc pas si une structure mobile serait envisageable ni combien elle coûterait. Nous nous apprêtons donc à refuser une pétition sans pouvoir réellement le justifier. Le seul élément justifiant ce refus repose sur la peur de voir des enfants se servir d'un objet qui ressemble à un pistolet, rien d'autre, étant donné qu'on n'a pas d'estimation approximative du coût d'une telle installation. Nous ne connaissons même pas l'espace et les éléments matériels nécessaires à ce jeu.

Cependant, nous nous apprêtons à dire non à ces enfants, ce à quoi je m'oppose, car j'estime que la commission des pétitions aurait dû mener une étude plus profonde, c'est-à-dire qu'elle aurait au moins pu écrire une lettre au responsable du laser game situé sur notre territoire pour demander des informations complémentaires et ainsi avoir les réponses aux questions restées en suspens: quels sont le matériel et l'espace nécessaires et quel est le coût de revient d'un éventuel laser game mobile? (*Brouhaha.*) Or, la majorité de la commission a préféré dire non, sans pour autant pouvoir expliquer pourquoi. Indépendamment du sujet de la pétition et des personnes à son origine, ce genre de décisions est inacceptable. La pétition est un droit pour tous, Suisses ou étrangers, enfants ou adultes.

En disant non de la sorte, nous brimons ce droit, c'est tout: on n'a pas envie, ça ne nous intéresse pas, c'est trop cher, c'est un jeu de guerre... Je vous prie de m'excuser, Mesdames et Messieurs, mais quelles sont les dates qu'on vous demande de retenir à l'école? Toutes celles qui situent les batailles et les guerres. Mais en parallèle, que demande-t-on aux enfants? De ne pas jouer avec quelque chose qui pourrait correspondre, même de très loin, à un combat ou à une guerre. Où sommes-nous? Nous sommes au XXI<sup>e</sup> siècle! (*Réactions.*) Nous devons évoluer avec notre temps, cela étant, nous préférons brider les enfants. Alors qu'ils prennent les devants et nous proposent une activité qui leur ferait plaisir, non, ils ne peuvent pas la faire, car nous avons décidé que ce n'était pas pour eux, que c'était trop cher et que c'était donc irréalizable. Or, on ne le sait

Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

même pas. Personne ne peut affirmer que c'est effectivement irréalisable. La Ville fait 93 millions de francs de bénéfices aux comptes 2018, mais nous ne sommes pas capables de libérer 10 000 ou 20 000 francs pour faire droit à une demande d'enfants qui a été préalablement étudiée et motivée. Je trouve que cette manière de procéder est inadmissible, c'est pourquoi, de notre côté, nous voterons en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif et non pas pour son classement.

**M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini** (Ve). Les Verts tiennent à féliciter ces enfants pour le travail qu'ils ont fourni et leur courage, et plus précisément pour avoir su faire usage de leurs droits civiques. Malgré cela, nous sommes au regret de devoir refuser leur pétition, même si on comprend bien que le laser game est un jeu qui plaît à de nombreux enfants. Le laser game a un coût d'investissement et d'entretien non négligeable, par ailleurs sa pratique est discutable du point de vue pédagogique, c'est-à-dire qu'elle ne sert pas forcément à grand-chose. Cela étant, il est très courageux de s'être déplacé ce soir pour écouter la décision du Conseil municipal; nous saluons les personnes présentes.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Agathe Brender, qui représente sa classe ce soir, ne peut pas s'exprimer, mais je la sens réagir... Je donne la parole à M. Stefan Gisselbaek.

**M. Stefan Gisselbaek** (PLR). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, Madame la pétitionnaire ici présente, comparativement aux autres pétitions que nous traitons habituellement, celle-ci est assez singulière, autant par l'identité de ses auteurs, qui sont de jeunes écoliers, que par son objet, c'est-à-dire la création d'un laser game dans la cour de leur école. Avant d'aborder le fond du sujet, l'occasion m'est peut-être donnée, si vous le permettez, Mesdames et Messieurs, de dire deux mots sur l'outil qu'est la pétition. En démocratie, la pétition est le droit le plus élémentaire qui soit, qui consiste à pouvoir s'adresser à une autorité pour lui faire part d'une demande. Précisément parce qu'elle est une simple demande, la pétition n'est pas un acte de souveraineté comme l'est l'initiative populaire ou le référendum, où là le peuple se saisit véritablement d'une question et la tranche lui-même dans le cadre d'une votation populaire en tant que souverain. Parce qu'elle n'est pas un acte de souveraineté, la pétition est donc ouverte à chacun, indépendamment de la nationalité et de l'âge. C'est en cela qu'elle est un outil remarquable et qu'elle permet aujourd'hui à ces jeunes gens de se faire entendre par notre municipalité.

## Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

Que souhaitent les pétitionnaires? J'y ai fait référence: un laser game dans le préau de leur école. La commission des pétitions a d'abord reçu les pétitionnaires, puis la magistrate, M<sup>me</sup> Alder, dans le cadre d'une deuxième audition. La présidente de la commission et le rapporteur l'ont déjà relevé, mais je le précise à nouveau, car il est important de le souligner: cette pétition a été traitée avec le même sérieux que n'importe quelle autre pétition. J'en arrive donc à la conclusion du Parti libéral-radical. Les jeunes pétitionnaires ont saisi les autorités d'une demande dans le cadre d'une démarche sérieuse, il convient donc de la traiter tout aussi sérieusement, c'est ce qui a été fait en commission, et d'y répondre aujourd'hui, ce qui sera effectif dans un instant par le vote de ce Conseil. Sur le fond, indépendamment de tout jugement de valeur quant au jeu du laser game, de toute question de nature technique, d'une éventuelle faisabilité sous quelque forme que ce soit, du coût d'un quelconque projet qui viserait à répondre à cette demande, indépendamment donc de tous ces paramètres évoqués tout à l'heure par M. le rapporteur, il n'appartient pas à l'école ou à la Ville de Genève de mettre à la disposition des élèves des jeux de la nature de celle d'un laser game dans le préau de leur école. L'école doit avant tout être un lieu de transmission du savoir et non pas un parc d'attractions. Chaque chose doit être à sa juste place, et celle du laser game n'est à l'évidence pas dans une cour d'école. C'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical votera en faveur du classement de cette pétition, tout en félicitant les élèves pour leur démarche et en les encourageant à réitérer l'expérience à l'avenir s'ils ont d'autres idées pour leur école, pour leur ville, pour leur canton et même, pourquoi pas, pour leur pays.

**M. François Mireval (S).** J'interviens cette fois-ci au nom du Parti socialiste pour rappeler tout d'abord aux pétitionnaires que même si leur pétition était acceptée, c'est-à-dire renvoyée au Conseil administratif, ce dernier serait alors tenu de présenter au minimum un rapport aussi complet que possible sur la faisabilité de leur demande, en prenant en compte toute une série d'autres paramètres; cela ne voudrait donc pas dire que le laser game serait obtenu. Il me semblait important de relever cet élément.

Dans son ensemble, le Parti socialiste soutient fortement le processus démocratique des pétitions. Il félicite vigoureusement la magistrate pour l'atelier de civisme – appelons-le comme ça – dispensé à ces jeunes élèves, qui ont ensuite eu l'idée et l'audace de lancer cette pétition. Cela étant, une partie des élus socialistes présents dans cette assemblée n'admet pas l'usage d'armes dans un contexte scolaire, bien qu'elles soient factices et utilisées de manière ludique. Par contre, une autre partie du groupe socialiste souhaite voir le processus démocratique se poursuivre et que le Conseil administratif étudie sérieusement la question du laser game en l'élargissant éventuellement à d'autres formes de jeux collectifs.

Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

Pour toutes ces raisons, même si une majorité des conseillers municipaux du Parti socialiste votera le renvoi de la pétition au Conseil administratif, le groupe a décidé de laisser la liberté de vote à ses membres.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Nous savons depuis quelques années que l'utilisation du laser game peut être dangereuse, puisqu'elle a été prohibée dans plusieurs pays à cause des conséquences accidentelles que sa pratique peut causer à la santé suite à une mauvaise utilisation des lasers. En 2016 en Autriche, un enfant a perdu la vue à cause d'un jeu de ce type. Le plus important a été dit tout à l'heure, me semble-t-il, c'est-à-dire que le laser game est un jeu de guerre dans lequel des limites d'âge devraient être imposées; mais ça, c'est un autre débat. La priorité devrait être mise sur la prévention de l'agressivité en général et chez les jeunes en particulier. Dans tous les cas, ce n'est pas le rôle de l'Etat et des entités publiques de promouvoir ce type de jeux. Toutefois, nous les Verts aimerions féliciter les enfants pour leur démarche citoyenne. Du reste, je tiens à rappeler une autre pétition que nous avons reçue, qui demandait qu'une rue soit coupée à la circulation pour que les enfants puissent y jouer. Lors du traitement de cet objet en commission, je me souviens que certains groupes qui défendent aujourd'hui cette pétition avaient alors ri face à cette demande-là. Dans le cadre de la pétition P-386 A, le groupe des Verts propose une recommandation différente de celle déposée tout à l'heure par le Mouvement citoyens genevois, que je viens de déposer à la présidente. Au lieu d'offrir une partie de laser game à ces enfants, nous proposons que les enfants pétitionnaires reçoivent de la part de la Ville un livre ou une bande dessinée à choisir dans une librairie de la place.

#### *Projet de recommandation*

En récompense des efforts fournis par les enfants pour avoir fait usage de leur droit de pétition, le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'offrir à chaque membre pétitionnaire un bon pour un livre ou une bande dessinée dans une librairie genevoise.

**M. Pascal Altenbach** (UDC). La participation de ces enfants à notre système démocratique est remarquable, car elle leur permet de présenter leur pétition au Conseil municipal de cette ville. L'Union démocratique du centre félicite cette démarche citoyenne, car elle soutient la démocratie suisse où le peuple a toujours le dernier mot. C'est une bonne expérience pour ces enfants. Cette proposition est étudiée de la même manière qu'une pétition déposée par des adultes, il n'y a pas de différence, c'est un témoignage du respect que l'Union démocratique du

## Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

centre porte aux jeunes citoyens. Cela dit, notre groupe pense qu'il est primordial de considérer le rôle pédagogique des activités dispensées dans les locaux d'un établissement scolaire et qu'il n'est donc pas à l'école de fournir aux élèves un jeu tel que le laser game. Une égalité de traitement entre les élèves de toutes les écoles doit aussi être garantie, car on ne peut pas favoriser entre guillemets «les élèves de telle ou telle autre école». Les élèves d'autres écoles et leurs parents pourront alors croire qu'il est possible de se faire offrir des jeux gratuitement, cependant toutes les dépenses proviennent de la caisse des impôts et sont le produit du travail des adultes. La Ville se doit de gérer sérieusement l'utilisation des recettes des impôts, ceux-ci étant très lourds en Ville de Genève. Les élèves à l'origine de cette pétition doivent comprendre que leur entretien, leur scolarité ainsi que la mise à disposition de professeurs d'école sont payés par les collectivités et par conséquent par leurs parents. Enfin, pour revenir au jeu lui-même, il risque de devenir très rapidement obsolète malgré les coûts d'achat et d'entretien très élevés qu'il engendrera, ce qui risque bien sûr de déplaire au contribuable. L'Union démocratique du centre n'est donc pas favorable à cette pétition.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M. Eric Bertinat.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Je soutiens bien évidemment les propos tenus à l'instant par mon collègue. Je profite également de la parole me soit donnée pour vous dire le plaisir que j'ai eu à découvrir cette pétition écrite à la main avec une écriture enfantine, ce qui nous rappelle sans doute de bons souvenirs à toutes et à tous. Cela étant, je me permets aussi quelques remarques: cette pétition est une expérimentation pédagogique visant à faire découvrir aux élèves la manière dont se concrétise leur droit ainsi que le traitement d'un tel objet par le Conseil municipal, tel qu'ancré dans la Constitution fédérale, la Constitution genevoise et la loi cantonale sur l'exercice du droit de pétition. On ne saurait se montrer excessivement critiques envers les auteurs d'une pétition, même si l'objet de celle-ci pourrait paraître inapproprié, fantaisiste, excessif ou irréalisable. Le droit de pétition permet d'adresser une critique, une requête ou toute autre proposition aux autorités; en ce sens il est le prolongement de notre liberté d'expression. En outre, ce droit s'inscrit dans un cadre légal que je me permettrai de vous rappeler rapidement. La création d'un laser game n'est en effet pas possible dans l'enseignement public, celui-ci étant du ressort du Canton, non pas de la commune, conformément à l'article 193 de la Constitution genevoise ainsi qu'à la loi sur l'instruction publique. Elle n'est pas non plus possible dans le cadre de l'accueil parascolaire, celui-ci étant également du ressort du Canton, comme mentionné à l'article 204 de la Constitution genevoise. Enfin, pour rappel et comme indiqué dans l'article 8, alinéa 2, de la loi sur l'instruction

Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

publique, «les communes fournissent les bâtiments, les terrains accessoires et le mobilier nécessaires à l'enseignement régulier et spécialisé, y compris celui de l'éducation physique et du sport, pour tous les élèves du degré primaire». La commune n'a donc aucune obligation de réaliser un laser game.

Je me permets une dernière remarque concernant tous ces jeux électroniques: le renforcement de l'esprit d'équipe et de la cohésion de groupe mis en avant par les pétitionnaires peut être atteint par de multiples moyens alternatifs, notamment grâce à des activités extrascolaires sportives existantes et à la ludothèque Prêt-Ludes, qui propose des jeux classiques et plus récents et coopératifs. Tout cela pour vous dire, au même titre que mon collègue Pascal Altenbach, que l'Union démocratique du centre votera pour le classement de cette pétition, aussi sympathique soit-elle.

**M. Stéphane Guex (HP).** Ici, il est question d'expérience, de responsabilité et de raison. Le comité des *Phakzants* en a fait l'expérience, et en premier lieu en matière civique, comme cela a été souligné par les précédents intervenants. Une telle utilisation et application des outils démocratiques est une bonne chose, dont on ne peut que se réjouir, car cela annonce un avenir prometteur. Parmi ces enfants, il y a peut-être de futurs élus ou de futures personnes qui s'engageront dans la vie sociale et citoyenne de notre ville. L'expérience de la générosité doit également être prise en compte, parce que ces élèves sont en train de terminer l'école primaire et intégreront un autre établissement scolaire demain; leur action révèle donc une volonté de céder quelque chose aux élèves des niveaux suivants. Ça n'a pas été souligné, me semble-t-il, mais il y a là quelque chose de très touchant, bien que la procédure ait été initiée à un moment où ils pouvaient encore éventuellement espérer pouvoir en profiter; c'était sans compter la longueur des démarches et la lenteur de nos institutions. En outre, les élèves auront peut-être entraperçu l'expérience de la récupération politique, car on a pu sentir par moments certains tenter d'attirer vers eux de futurs électeurs – on ne peut pas s'en empêcher et c'est le jeu. Là aussi, il s'agit d'une nouvelle expérience pour les enfants.

Tous ces éléments sont confrontés à notre responsabilité ou à notre apparent sens de la raison. Cela étant, on ne peut pas dire que nous ayons vraiment une responsabilité ce soir, car du point de vue étymologique, responsable signifie être apte à donner une réponse. Or, ce soir avons-nous réellement été aptes à donner une réponse? Des embryons de réponse ont été donnés, ou plutôt des embryons d'éléments qui justifieront notre vote, mais finalement tout le monde a laissé entendre, certains plus clairement que d'autres, que la décision finale s'appuie peut-être sur une information incomplète. Par conséquent, ce soir nous ne nous apprêtons pas à voter de manière réellement responsable, mais plutôt de manière raisonnable. Chers *Phakzants*, vous nous trouverez sans doute très raisonnables, voire trop raisonnables, c'est peut-être dû à l'apanage de notre âge, vous corrigez peut-être le tir dans quelques années.

Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

Le traitement de la pétition a été sérieux, c'est vrai; peut-être a-t-il été trop sérieux? Il se peut que nous soyons trop sérieux face à une proposition de jeu. C'est en partie le résultat du jeu que nous jouons ici dans cette enceinte. Cette expérience sera peut-être vécue comme un échec de la part des pétitionnaires, mais enfin, les échecs existent, qu'ils soient scolaires, personnels, professionnels ou encore citoyens. S'il y a une chose à noter ce soir, c'est que l'on se relève toujours de ses échecs, on se relève toujours, cela doit être dit. Je conclurai par dire aux *Phakzants* que la plus belle chose qu'ils ont accomplie dans cette démarche est l'expérience de l'utopie.

**M. Pascal Spuhler (HP).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mon excellent collègue Stéphane Guex l'a dit: nous sommes trop sérieux! Cette Ville est trop sérieuse, elle est castratrice de l'amusement. Quand des jeunes prennent leur courage à deux mains et viennent nous soumettre une possibilité d'amusement, vous les castrez dans leur élan démocratique... (*Brouhaha.*) J'ai respecté tout le monde, si vous pouviez me laisser parler, ça m'arrangerait, merci. Les partis de gauche ont plutôt tendance à vouloir aider les jeunes à s'exprimer sur un plan démocratique en leur octroyant la possibilité de vote plus tôt, c'est-à-dire à 16 ans d'après les dernières propositions qui ont été faites. Aujourd'hui, une équipe d'enfants sympathiques se présente à nous avec une proposition de jeu pour leur école qui puisse être à la disposition des élèves du quartier et peut-être à d'autres encore, cependant on les en empêche. On voudrait les empêcher de s'amuser sous prétexte qu'il s'agit d'un laser game – d'ailleurs, combien de personnes dans cette salle ont déjà été à un laser game? Dans cette salle, n'y aurait-ce qu'une personne qui sait ce qu'est un laser game? (*Réactions.*) Oh, eh bien bravo! Vous n'avez pas aimé? Vos enfants n'ont-ils pas aimé vous y accompagner? Eh bien, c'est dommage. Pourtant, certains enfants aiment ce jeu, tout comme de nombreux parents. Quand je vois que la commission n'a même pas été foutue d'auditionner un exploitant de laser game, je ne peux que trouver cela dommage. D'autant plus que les six ou sept mains qui viennent de se dresser pour répondre à la question à peine posée ne sont pas celles des conseillers municipaux membres de la commission des pétitions, en tout cas pas toutes.

Mesdames et Messieurs, j'ai entendu certains conseillers municipaux féliciter ces jeunes pleins d'énergie, de courage et d'élan démocratique. Cependant, vous les avez cassés, vous avez pourri leur élan et les avez déçus de toute envie de continuer à se battre pour leurs idées. C'est bien dommage, raison pour laquelle je vous encourage au moins à renvoyer cette pétition au Conseil administratif. On sait pertinemment que bien qu'approuvée par notre Conseil, une pétition n'est pas nécessairement exécutable en fin de compte, car cela dépendra des possibilités de l'exécutif. Toutefois, la conseillère administrative et son adjointe ont quand même évoqué en commission la possibilité éventuelle de déployer ce jeu dans



## Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

une salle fermée et M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer a aussi proposé l'idée d'une structure itinérante, pourquoi pas... N'oubliez pas que ces enfants ont mis beaucoup d'espoir et d'énergie dans ce projet que vous allez étouffer dans l'œuf. Encore une fois et comme pour les Fêtes de Genève d'ailleurs, vous empêcherez l'amusement et cela continuera encore longtemps. Mesdames et Messieurs, je vous enjoins de bien vouloir voter en faveur de cette pétition pour qu'elle soit renvoyée au Conseil administratif qui, lui, décidera s'il y a possibilité ou non de faire quelque chose.

**M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG).** Je souhaite tout d'abord remercier les élèves qui ont lancé cette pétition. Nous la soutenons, car il est important que les enfants aient leur mot à dire sur leur environnement scolaire. Cette démarche est importante. Continuez à vous battre pour ce qui vous est important, même si vous rencontrez des oppositions.

Pour ce qui est du laser game, il faut croire que c'est un jeu violent, qui pourrait causer des problèmes ou avoir des conséquences néfastes sur le développement des enfants. Cela me surprend un peu, mais en même temps pas tant que cela. J'avais déjà entendu des propos similaires pour les jeux de rôle, les dessins animés japonais et les jeux vidéo. Il est évident que les choses qu'on ne comprend pas créent des comportements violents et sont dangereuses. On sait très bien qu'un jeu n'est jamais qu'un défouloir, qu'il s'agit de fiction et que cela n'a aucun rapport avec le vécu ou avec les rapports sociaux qu'on développe par la suite. Ce ne sont pas ces jeux qui rendent les personnes plus violentes. D'ailleurs, au sujet de jeux violents dans l'environnement scolaire et par exemple au cours de gymnastique, je rappelle que le ballon prisonnier est une activité obligatoire présentée comme un jeu, qui crée pourtant de nombreux hématomes. Personnellement, j'ai toujours détesté ce jeu auquel je dois de nombreuses balles reçues dans la figure et sur mes lunettes. Malgré cela, on trouve ce genre de jeux acceptables, alors que d'autres jeux qui demandent de pointer une télécommande sur quelqu'un ne sont pas nécessairement plus dangereux. Il faut donc calmer ses ardeurs quant à la violence supposée de ce jeu; on risque de tomber et de se faire quelques bleus, mais rien de plus.

Concernant l'argument de l'école comme lieu d'apprentissage, je ne pense pas que son rôle soit uniquement de transmettre la connaissance. L'école est aussi un lieu où se développer physiquement, mentalement et où acquérir plus d'outils dans la vie, le sport et le jeu faisant partie intégrante de l'école. Il ne s'agit pas seulement de lire des livres, de rester sage dans son coin, de ne pas bouger et d'écouter ce qu'on nous dit, mais au contraire d'être actifs, de vivre et de pouvoir progresser. Le laser game est un jeu plutôt moderne, mais pas tant que cela; il existe depuis plus de dix ou vingt ans et devient de plus en plus accessible. Le matériel nécessaire n'est pas particulièrement cher, il suffit de quelques diodes et

Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

d'un peu d'électricité, mais la consommation reste faible. La commission aurait effectivement pu se renseigner sur le coût réel d'une telle installation, plutôt que d'avancer des arguments sans éléments concrets.

Il est pour moi important de défendre la position des élèves ce soir, parce qu'ils savent ce qui est bon pour eux et qu'ils sont certes à l'école pour apprendre, mais pas seulement. L'éducation a aussi un rôle à jouer, surtout à l'école primaire, qui offre un contexte où l'on apprend à sociabiliser et à être ensemble, ce qui ne s'acquiert pas uniquement lors de travaux de groupe, mais aussi grâce à des activités physiques. Par conséquent, je pense que faire l'expérience d'un laser game serait un plus pour l'école et ses élèves, sachant qu'ils disposent déjà d'aménagements de jeux dans le préau. Dès lors, pourquoi doit-on se cantonner à de la transmission d'information? De nombreuses choses sont possibles, c'est une proposition intéressante qui vaut la peine d'être étudiée, c'est pourquoi je soutiens le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers enfants, chers parents, je constate que ce Conseil municipal, tout comme le Conseil administratif et la Ville de Genève, est très attaché aux droits des enfants. Vous vous rappelez qu'en 2015 nous avons adopté un plan d'action sur la promotion des droits de l'enfant, qui avait été décliné sur trois axes: premièrement, maintenir et améliorer la qualité de vie des enfants à Genève; deuxièmement, favoriser l'égalité d'accès aux prestations et l'intégration de tous les enfants à la vie de la Cité; troisièmement, promouvoir la participation des enfants. La pétition que nous traitons s'inscrit dans ce dernier axe, que nous avons déployé à différents niveaux avec l'installation de places de jeu, les thèmes de la Fête des écoles, ou en associant les enfants aux divers chantiers d'architecture entrepris par la Ville, notamment des bâches des Minoteries et du Grand Théâtre. Par ailleurs, un Appel à idées a été lancé dans le quartier des Eaux-Vives notamment afin de rendre la rue aux enfants, entre autres le dimanche. Aujourd'hui, cette pétition est étudiée avec beaucoup d'attention et j'en remercie la présidente de la commission des pétitions, M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier, ainsi que les commissaires.

Cela a été dit et les enfants le savent, ce n'est pas parce qu'on dépose une pétition qu'on obtient forcément gain de cause. Je m'adresse ici aux *Phakzants*, dont certains nous regardent peut-être à la télévision: la pétition a été rédigée avec beaucoup de sérieux, vous connaissez désormais le processus de dépôt d'une pétition et vous savez participer à la vie citoyenne en votre qualité de futurs citoyens et citoyennes, ce qui me semble être un apprentissage. La collectivité publique doit vous accompagner dans cet apprentissage; vous avez fait un très bon

Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

parcours. Je ne connais pas l'issue de votre pétition, puisque certains avis semblent encore fluctuants, néanmoins j'aimerais vous féliciter tous pour la démarche entreprise, ainsi qu'Agathe, la représentante du comité, accompagnée de son père ce soir, qui sont tous deux très courageux. (*Applaudissements nourris.*) Enfin, je constate que nous prenons toutes et tous très au sérieux les avis des enfants. Je vous remercie de votre attention.

**La présidente.** Avant de passer au vote de la pétition, je rappelle que la commission s'est prononcée à la majorité de ses membres pour son classement, ce qui signifie pour Agathe que la pétition a été rejetée par la commission et qu'il pourrait donc en être de même ici lors du vote par le plénum.

En premier lieu, je vous soumetts au vote les deux recommandations que nous avons reçues. J'aimerais vous proposer de voter d'abord le principe d'acceptation d'une des deux recommandations, quelle que soit l'issue du vote de la pétition. Cela permettrait de garantir la validité de l'une d'entre elles malgré un éventuel vote de ce plénum en faveur du classement de la pétition. Dans le cas contraire, ce premier vote deviendrait naturellement caduc.

*Mis aux voix, le principe d'acceptation d'une des deux recommandations en cas de classement de la pétition est refusé par 39 non contre 24 oui (3 abstentions).*

*Mise aux voix, la recommandation de M. Thomas Zogg est refusée par 42 non contre 25 oui (1 abstention).*

*Mise aux voix, la recommandation de M. Alfonso Gomez est refusée par 46 non contre 23 oui (1 abstention).*

**La présidente.** Je suis désolée, Agathe. (*Réactions. Sifflements.*) Nous sommes toujours en procédure de vote et passons au vote des conclusions de la commission des pétitions, à savoir sur le classement de la pétition.

*Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition recueillent 33 oui et 33 non (4 abstentions). La présidente départage les voix en votant non. La pétition est renvoyée au Conseil administratif. (Applaudissements.)*

Projet de délibération: âge de perception de la retraite  
des conseillers administratifs

**La présidente.** Voilà un exemple des renversements de situation qui peuvent survenir au sein de ce Conseil; je m'adresse à Agathe et à son père.

Nous poursuivons nos débats avec un renvoi direct selon la décision prise par le bureau et les chefs de groupe. (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, je vous demande un peu de silence... On se calme. (*La présidente tape du marteau.*)

**6. Projet de délibération du 4 juin 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Thomas Zogg, Daniel Sormanni, Amar Madani, Jean-Pascal Cattin, Yasmine Menétrey, Daniela Dosseva, Pierre Scherb, Patricia Richard, Simon Brandt et Uzma Khamis Vannini: «Pour que les conseillères administratives et conseillers administratifs touchent leur retraite comme tout le monde, à l'âge de la retraite» (PRD-228)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant que:

- à l'heure actuelle, un seul mandat de quatre ans de conseiller administratif ou conseillère administrative suffit pour garantir à nos heureux-ses élu-e-s une retraite confortable à vie;
- cette faveur inique induit des coûts considérables à charge de la majorité, au profit d'une infime minorité ultra-privilegiée;
- il est indémontrable qu'un ancien élu ou une ancienne élue au Conseil administratif n'ayant pas atteint l'âge de la retraite au terme de son mandat soit incapable de réintégrer le marché de l'emploi, et encore moins faire valoir une quelconque pénibilité induite par son ancienne fonction pouvant justifier une telle incapacité;
- la dernière modification du règlement accordant des pensions de retraite et d'invalidité aux conseillers administratifs ainsi que des pensions à leurs survivants date de l'année 1989 et que l'impérieuse nécessité de dépoussiérer ce règlement s'impose en vue de le faire correspondre à une réalité plus actuelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

<sup>1</sup> Annoncé et motion d'ordonnement, 54. Motion d'ordonnement, 320.

Projet de délibération: âge de perception de la retraite  
des conseillers administratifs

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement accordant des pensions de retraite et d’invalidité aux conseillers administratifs ainsi que des pensions à leurs survivants (LC 21 122) est modifié comme suit:

**Article premier**

<sup>4</sup> Le droit à la pension s’ouvre à l’âge légal de la retraite.

<sup>5</sup> (supprimé) Le conseiller administratif âgé de moins de 60 ans peut demander que le versement de sa pension soit différé au plus jusqu’à cet âge. Dans ce cas, la réduction est calculée conformément aux dispositions de l’alinéa précédent.

**Art. 3 Indemnité**

<sup>3</sup> Le conseiller administratif qui quitte sa charge après 4 ans de législature peut demander de recevoir, en lieu et place de celle-ci, une indemnité calculée conformément aux dispositions des alinéas précédents.

**Art. 4 Pension de retraite différée (supprimé)**

Le conseiller administratif âgé de moins de 50 ans révolus au moment de l’ouverture de son droit à une pension peut demander que le versement de celle-ci soit différé au plus tôt à 50 ans et au plus tard à 60 ans, les dispositions de l’article premier, alinéas 3 et 4, étant applicables.

L’article 5 inchangé devient l’article 4.

L’article 6 inchangé devient l’article 5.

L’article 7 inchangé devient l’article 6.

L’article 8 inchangé devient l’article 7.

L’article 9 inchangé devient l’article 8.

L’article 10 inchangé devient l’article 9.

L’article 11 modifié comme suit devient l’article 10.

**Art. 11 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption par le Conseil municipal et son approbation par le Conseil d’Etat.

SÉANCE DU 24 JUIN 2019 (soir)  
Projet de délibération: âge de perception de la retraite  
des conseillers administratifs

**Tableau synoptique**

Règlement accordant des pensions de retraite et d'invalidité aux conseillers administratifs ainsi que des pensions à leurs survivants (LC 21 122)	
Texte en vigueur	Modifications envisagées
<p><b>Article premier</b></p> <p><sup>1</sup> Le conseiller administratif qui quitte sa charge après 4 ans de magistrature a droit à une pension.</p> <p><sup>2</sup> La pension annuelle est proportionnelle à la durée de la charge.</p> <p><sup>3</sup> Elle est égale à 6% du dernier traitement annuel par année de magistrature pour les 4 premières années et à 5,5% pour les années suivantes, sans toutefois pouvoir dépasser 68% du traitement annuel.</p> <p><sup>4</sup> Lorsque le droit à la pension s'ouvre avant l'âge de 60 ans révolus, la pension est réduite de 1% de son montant pour chaque année ou fraction d'année de différence entre l'âge du bénéficiaire à la date de l'ouverture de la pension et l'âge de 60 ans révolus.</p> <p><sup>5</sup> Le conseiller administratif âgé de moins de 60 ans peut demander que le versement de sa pension soit différé au plus jusqu'à cet âge. Dans ce cas, la réduction est calculée conformément aux dispositions de l'alinéa précédent.</p>	<p>Inchangé.</p> <p>Inchangé.</p> <p>Inchangé.</p> <p>Nouvelle teneur: <sup>4</sup> Le droit à la pension s'ouvre à l'âge légal de la retraite.</p> <p>Supprimé.</p>
<p><b>Art. 2 Cumul de la pension de retraite avec un revenu d'activité</b></p> <p>Lorsque le bénéficiaire d'une pension de retraite occupe un emploi public fédéral, cantonal ou municipal (y compris une fonction élective) ou lorsqu'il exerce des activités privées et que le cumul de la pension et du traitement public ou des revenus d'activités privées dépasse le montant du traitement versé aux conseillers administratifs en charge, la pension de retraite est réduite de l'excédent.</p>	<p>Inchangé.</p>

Projet de délibération: âge de perception de la retraite  
des conseillers administratifs

<p><b>Art. 3 Indemnité</b></p> <p><sup>1</sup> Le conseiller administratif qui quitte ses fonctions sans avoir droit à une pension de retraite reçoit une indemnité égale à 2 mois de traitement par année de magistrature accomplie.</p> <p><sup>2</sup> Cette indemnité ne peut toutefois pas être inférieure à 6 mois de traitement.</p> <p><sup>3</sup> Le bénéficiaire d'une pension de retraite, âgé de moins de 50 ans révolus au moment de l'ouverture de son droit à une pension, peut demander de recevoir, en lieu et place de celle-ci, une indemnité calculée conformément aux dispositions des alinéas précédents.</p>	<p>Inchangé.</p> <p>Inchangé.</p> <p>Nouvelle teneur: <sup>3</sup> Le conseiller administratif qui quitte sa charge après 4 ans de législature peut demander de recevoir, en lieu et place de celle-ci, une indemnité calculée conformément aux dispositions des alinéas précédents.</p>
<p><b>Art. 4 Pension de retraite différée</b></p> <p>Le conseiller administratif âgé de moins de 50 ans révolus au moment de l'ouverture de son droit à une pension peut demander que le versement de celle-ci soit différé au plus tôt à 50 ans et au plus tard à 60 ans, les dispositions de l'article premier, alinéas 3 et 4, étant applicables.</p>	<p>Supprimé.</p>
<p><b>Art. 5 Pension d'invalidité</b></p> <p><sup>1</sup> Le conseiller administratif qui, par suite d'accident ou de maladie dûment constatée, devient de manière durable incapable de remplir totalement ou partiellement son mandat ou encore qui touche une rente de l'assurance invalidité fédérale, a droit à une pension d'invalidité.</p> <p><sup>2</sup> La pension annuelle est proportionnelle à la durée de la charge. Elle est calculée conformément aux dispositions de l'article premier, sans toutefois être inférieure à 40% du dernier traitement.</p>	<p>L'article 5 inchangé devient l'article 4.</p>

Projet de délibération: âge de perception de la retraite  
des conseillers administratifs

<p><b>Art. 6 Pension de conjoint survivant</b></p> <p><sup>1</sup> Le conjoint d'un conseiller administratif décédé en charge ou pensionné a droit à une pension, pour autant qu'il remplisse l'une des conditions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir un ou plusieurs enfants à charge;</li> <li>- être âgé de 40 ans au moins;</li> <li>- être invalide au sens de l'assurance invalidité fédérale.</li> </ul> <p><sup>2</sup> La femme divorcée est assimilée à la veuve en cas de décès de son ancien mari, si son mariage a duré 10 ans au moins. Elle n'a toutefois droit à une pension que dans la mesure où le décès de son ancien mari la prive de prestations d'entretien, dont elle bénéficiait en vertu du jugement de divorce.</p> <p><sup>3</sup> La pension du conjoint survivant d'un magistrat décédé en charge s'élève à 40% du dernier traitement de celui-ci.</p> <p><sup>4</sup> La pension du conjoint survivant d'un magistrat pensionné s'élève à 60% de la pension de retraite ou d'invalidité de ce dernier.</p> <p><sup>5</sup> La pension de veuve pour la femme divorcée est égale à 60% de la pension alimentaire que lui versait son ancien mari.</p> <p><sup>6</sup> Le conjoint survivant qui n'a pas droit à une pension ou qui se remarie reçoit une allocation unique égale à 3 pensions annuelles.</p>	<p>L'article 6 inchangé devient l'article 5.</p>
<p><b>Art. 7 Pension d'orphelin</b></p> <p><sup>1</sup> Les enfants d'un conseiller administratif décédé en charge ou pensionné ont droit à une pension d'orphelin.</p> <p><sup>2</sup> La pension est versée jusqu'à l'âge de 18 ans révolus. Elle est toutefois versée au-delà de cet âge si l'orphelin accomplit un apprentissage ou poursuit ses études, mais au maximum jusqu'à 25 ans révolus.</p> <p><sup>3</sup> La pension d'orphelin est égale pour chaque enfant à 10% du dernier traitement annuel ou 15% de la pension que le défunt recevait.</p> <p><sup>4</sup> L'orphelin atteint d'incapacité de travail lors du décès du conseiller administratif en charge ou pensionné et qui était à cette date à la charge du défunt a droit à une pension tant que dure son incapacité et quel que soit son âge.</p>	<p>L'article 7 inchangé devient l'article 6.</p>



Projet de délibération: âge de perception de la retraite  
des conseillers administratifs

<p><b>Art. 8 Cumul de pensions</b></p> <p><sup>1</sup> Lorsque le bénéficiaire d'une pension de retraite ou d'invalidité reçoit également une pension d'une corporation de droit public autre que la Ville de Genève ou d'une institution de prévoyance dépendant directement ou indirectement de la Ville de Genève, et que le montant cumulé des pensions dépasse le traitement le plus élevé, la pension allouée par la Ville de Genève est diminuée de l'excédent. Le traitement entrant en considération comprend les suppléments et allocations de vie chère.</p> <p><sup>2</sup> S'il s'agit d'un conjoint survivant, le montant cumulé des pensions ne peut être supérieur à 60% du dernier traitement.</p> <p><sup>3</sup> Les pensions du conjoint survivant et d'orphelins ne peuvent au total excéder 68% du dernier traitement du magistrat, ce traitement étant indexé jusqu'au moment du décès, si celui-ci survient alors que le magistrat était pensionné.</p>	<p>L'article 8 inchangé devient l'article 7.</p>
<p><b>Art. 9 Contributions des membres du Conseil administratif</b></p> <p>Les membres du Conseil administratif contribuent au financement de leur prévoyance professionnelle par une cotisation égale à 7,3% de leur traitement brut annuel. (1)</p>	<p>L'article 9 inchangé devient l'article 8.</p>
<p><b>Art. 10 Disposition transitoire</b></p> <p>Les conseillers administratifs en fonction au 30 novembre 1989 conservent leurs droits acquis en application du règlement du 27 novembre 1962, si ceux-ci leur sont plus favorables.</p>	<p>L'article 10 inchangé devient l'article 9.</p>
<p><b>Art. 11 Entrée en vigueur</b></p> <p>Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1989 et abroge celui du 27 novembre 1962.</p>	<p>Nouvelle teneur:</p> <p>L'article 11 modifié comme suit devient l'article 10.</p> <p>Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption par le Conseil municipal et son approbation par le Conseil d'Etat.</p>

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 58 oui contre 1 non (1 abstention).

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines dans plusieurs départements de la Ville

**7. Projet de délibération du 4 juin 2019 de M<sup>me</sup> et MM. Patricia Richard, Simon Brandt et Daniel Sormanni: «Gestion dysfonctionnelle des ressources humaines dans le département de la culture et du sport (DCS) et le département des constructions et de l'aménagement (DCA): un audit des RH fait par une entreprise externe est indispensable» (PRD-229)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- que la Cour des comptes a relevé de très graves problèmes de gestion des ressources humaines à la Bibliothèque de Genève dans son rapport N° 133, ce qui a conduit à l'éviction du directeur;
- que des dysfonctionnements qui se répètent de manière inquiétante atteignent le personnel dans sa santé et touchent des institutions diverses du département de la culture et du sport, ce qui indique l'existence d'une mauvaise gestion généralisée des ressources humaines au sein de celui-ci, ainsi qu'au département des constructions et de l'aménagement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les considérants du projet de délibération PRD-170, dont la liste n'est pas exhaustive;

vu l'article 30, alinéas 1, lettre w), et 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil administratif de la Ville de Genève procède à un audit complet des ressources humaines du département de la culture et du sport et du département des constructions et de l'aménagement.

*Art. 2.* – Une somme initiale de 100 000 francs est allouée au Conseil administratif pour lancer un audit externe. Au cas où cette somme initiale serait insuffisante, le Conseil administratif déposera une demande de crédit auprès du Conseil municipal.

*Art. 3.* – A l'issue de l'audit, au plus tard à la fin de décembre 2019, le Conseil administratif transmettra au Conseil municipal le rapport établi par l'entreprise

---

<sup>1</sup> Annoncé et motion d'ordonnancement, 55. Motion d'ordonnancement, 321.

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

mandatée ainsi que le catalogue précis et détaillé des mesures à prendre pour restaurer une gestion satisfaisante des ressources humaines au sein du département de la culture et du sport et du département des constructions et de l'aménagement.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Je répète ce que j'ai déjà dit lors de la précédente séance de 17h30 pour défendre la motion d'ordonnancement sur le projet de délibération PRD-229 que j'ai déposée hier et qui a été acceptée par ce Conseil: il est pour nous urgent de voir comment sont gérées les ressources humaines au sein du département de la culture et du sport et du département des constructions et de l'aménagement, surtout lorsque M. Kanaan dépose plainte pour auditionner trois conseillers municipaux membres de la commission des finances au sujet de prétendues fuites, alors que les résultats de l'audit ont été envoyés par messagerie électronique à 45 destinataires, ce qui ne serait jamais arrivé dans le privé, où les résultats sont donnés individuellement à chaque personne. Il est donc urgent d'intervenir afin de comprendre ce qui se passe dans ce département, comme d'ailleurs dans celui de M. Pagani, suite à la dénonciation faite auprès des chefs de groupe. Nous devons pouvoir entendre les doléances des personnes qui travaillent ou qui ont travaillé dans ces départements et faire avancer les choses pour que la sérénité revienne vite.

**M. Daniel Sormani** (MCG). Je ne peux qu'appuyer les propos de M<sup>me</sup> Richard. Il me semble que la commission des finances, puis ce plénum, avaient accepté le projet de délibération PRD-170 pour que deux audits soient menés. Que craint le Conseil administratif, qui nous dit être le meilleur gérant du monde, garant du meilleur statut du personnel du monde dans la meilleure ville du monde? A partir du moment où tout est entrepris pour empêcher la mise en œuvre des décisions prises par ce Conseil municipal en évitant la transparence, c'est qu'on a quelque chose à cacher. Si on a quelque chose à cacher, cela signifie peut-être que certaines choses inavouables doivent encore être cachées, en plus de ce qui a déjà été révélé et qui n'était pas piqué des vers, si vous me permettez l'expression. A un moment donné, il faut assumer ses actes et avoir le courage d'entreprendre ces audits afin de montrer à la population ainsi qu'au personnel, dont de très nombreuses personnes se plaignent de problèmes de gestion, que les choses sont prises en main et ainsi accepter que certaines méthodes qui existent depuis de nombreuses années doivent être changées.

Il n'y a pas une seule Ville de Genève, Mesdames et Messieurs, il y en a cinq distinctes qui gèrent de manière tout à fait différente les ressources humaines, les frais du personnel, la facturation ou encore le suivi auprès de la gestion centrale

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

des comptes. Lors de l'étude des comptes 2018, nous avons d'ailleurs observé que toute une série de factures n'avaient pas pu être comptabilisées et avaient été reportées sur l'année suivante, ou encore que des ressources du budget de fonctionnement avaient été utilisées pour payer des investissements. La loi et le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) ne sont pas respectés, mais le Conseil administratif nous dit que ce n'est pas grave. Non, Mesdames et Messieurs, quelque chose ne fonctionne plus dans cette planète Ville de Genève, c'est pourquoi il est grand temps d'y remettre de l'ordre. Nous insistons pour que ces audits soient faits, nous ne voulons pas de noms de personnes, mais bien savoir si les services sont gérés correctement. Ce d'autant plus compte tenu des informations qui sont sorties et qui sortent encore, entre autres avec l'enquête de la Cour des comptes à la Bibliothèque de Genève (BGE), qui n'étaient pas très reluisantes. Par conséquent, il nous faut remettre de l'ordre sans plus attendre. Le Conseil administratif serait bien inspiré de faire droit à nos demandes et d'arrêter d'actionner le Service des affaires communales (Safco), anciennement le Service de surveillance des communes, pour faire annuler les projets de délibération qui ne lui conviennent pas. Ce n'est pas de la gestion, mais de la gesticulation, un nuage de fumée pour empêcher ce Conseil municipal de faire son travail, ce que l'on observe une fois de plus avec la plainte pénale demandant la convocation de conseillers municipaux devant la justice et la police de notre pays. C'est une honte et un scandale! Je vous invite à voter en faveur de ce projet de délibération.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 38 oui contre 19 non.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** J'accepte les débats politiques vifs et les divergences quant à la gestion de cette Ville, cependant je ne peux pas laisser dire tout et n'importe quoi. Je répète ce qu'a déjà indiqué M<sup>me</sup> Salerno: le Conseil administratif a effectué une dénonciation pénale contre inconnu et n'a pas entrepris d'autres démarches depuis. Le Ministère public décidera d'intervenir ou non, c'est une décision qui lui appartient et que nous n'avons pas à commenter. Nous n'avons strictement aucun rôle à jouer dans tout ce qui a pu se passer depuis. La dénonciation pénale avait été déposée par le Conseil administratif de l'époque en concertation avec le Conseil municipal de l'époque, en guise de piqûre de rappel d'un devoir qui s'appelle le secret de fonction, qui s'applique dans le cadre du serment que les uns et les autres ainsi que les unes et les autres avons prêté au Conseil administratif et au Conseil municipal, que certains pensent naïvement devoir respecter alors que d'autres se permettent le luxe de l'interpréter à leur manière. A aucun moment et sous aucune forme nous n'avons révélé quoi que ce soit concernant l'identité de l'auteur de la fuite, surtout qu'en général les plaintes pour fuites aboutissent rarement au Ministère public. Comme dit auparavant, nous ne commentons pas la manière dont le Ministère public mène son enquête.

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

Deuxièmement, concernant le Safco, anciennement le Service de surveillance des communes, le Conseil administratif n'intervient pas auprès de lui. Le Conseil municipal vote ses projets de délibération, qui sont automatiquement examinés par le Safco du moment qu'ils correspondent aux critères de la loi. Si le Safco estime que des délibérations ne sont pas conformes à la loi, c'est sa décision; j'aimerais insister sur le fait que le Conseil administratif n'est pas consulté lors de l'instruction de conformité d'un projet de délibération. Les auteurs de délibérations transformées en résolutions ou invalidées par le Safco n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes. On peut tous se tromper une fois, mais insister au point de se taper la tête contre les murs, cela devient de l'obstination stérile.

J'aimerais préciser quelque chose au sujet des questions de forme, car les amalgames sur la gestion de cette Ville sont multiples et divers. Personne n'a dit qu'on était parfaits, mais malheureusement pour vous, Monsieur Sormanni, cette Ville est bien gérée, c'est un fait qui est régulièrement attesté par les enquêtes indépendantes, ne vous en déplaise. On trouve toujours des choses à critiquer, c'est normal et on peut toujours faire mieux. Cela étant, de manière générale, que ce soit vous au Mouvement citoyens genevois ou au Parti libéral-radical, vous n'avez pas de leçons à donner en matière de gestion publique; ce serait l'hôpital qui se fout de la charité. (*Réactions. Applaudissements. Remarque.*) Ah, mais je respire, il n'y a pas de souci... (*Rires.*)

Revenons-en à la gestion du personnel, sujet le plus important à mes yeux ainsi qu'aux yeux du Conseil administratif. Au sein d'une administration sous haute pression, il peut y avoir des foyers de problèmes individuels ou collectifs. En tant que magistrat en charge de la culture et du sport, je n'ai pas été élu pour faire de la figuration et mets donc en place des réformes, des projets et des changements, qui idéalement doivent être déployés de manière inclusive vis-à-vis du personnel. Il peut cependant arriver que les choses ne se passent pas tout de suite de manière idéale, l'essentiel étant de les prendre en main et je peux vous dire que c'est exactement ce que j'ai fait, sachant que certaines situations auxquelles j'ai été confronté étaient malheureusement très anciennes. Ces difficultés sont somme toute assez routinières et certains foyers de problèmes sont restés parfois stagnants, car les gens s'en accommodent peut-être aussi d'une certaine manière.

Dès qu'on commence à vouloir décloisonner les activités d'un musée ou faire évoluer les prestations dans d'autres services de l'administration, il est évident que le changement génère de potentielles crispations à certains endroits. L'essentiel reste de s'en occuper rapidement et de tirer les leçons en cas d'erreur. L'audit peut être un instrument utile que nous avons déjà sollicité à de nombreuses reprises, notamment au Service des sports. A notre demande, la Cour des comptes est intervenue à la BGE, suivie de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), qui a mené une expertise. Une opération est en

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

cours au Muséum d'histoire naturelle, à l'initiative du département; je suis tout à fait transparent à son sujet.

Au risque de me répéter, parce qu'il me semble l'avoir dit je ne sais combien de fois, je rappelle au Conseil municipal qu'une clause à l'article 24, alinéa 4 de la LAC indique que toute proposition émanant de conseillères et de conseillers municipaux qui est renvoyée en commission doit faire l'objet d'une audition du Conseil administratif, sans quoi son traitement n'est pas conforme. Cela ne préjuge en rien de la décision de la commission, qui peut toujours se prononcer contre l'opinion du Conseil administratif; nous sommes en démocratie. Toutefois, ne pas avoir auditionné le Conseil administratif, que ce soit moi-même pour le département de la culture et du sport, M<sup>me</sup> Salerno pour la politique générale des ressources humaines ou encore M. Pagani le cas échéant, traduit une volonté de fuir les réalités et de faire de la politique politicienne, d'ailleurs sur le dos du personnel.

Quand je parle de tirer les leçons des erreurs du passé, il y a deux domaines dans lesquels je reconnais que nous devons nous améliorer. Premièrement, au niveau de la prévention des risques psychosociaux, les dernières expériences ayant montré qu'il est bon de réagir en cas de souci, mais que l'idéal serait de faire de la prévention et pas seulement un travail réactif et curatif. J'ai proposé au Conseil administratif d'accélérer les démarches pour que toute la Ville se dote d'un dispositif de prévention des risques psychosociaux avant la fin de l'année, afin de traiter des problématiques liées au climat de travail, aux aspects relationnels et ainsi de suite. Cet enjeu est important car il concerne des défis à tous les niveaux de l'administration. Je précise également que les prestations se sont développées dans de nombreux secteurs de la Ville. Les demandes du public créent une forte pression sur les services et leurs équipes, par exemple dans le domaine de la culture et du sport où nous servons un nombre croissant de personnes qui profitent, et on s'en réjouit, des prestations culturelles et sportives de la municipalité. Cela étant, ces dernières années nous n'avons pas vu nos effectifs augmenter pour autant, en tout cas pas dans mon département. Quasiment toutes les créations de postes ont été faites à effectif constant, ce qui pose des difficultés tôt ou tard. En ce qui me concerne, je vous confirme d'ailleurs que les effectifs devront être augmentés dans certains secteurs, c'est une nécessité si nous voulons améliorer la situation. Ce besoin correspond aussi à ceux d'autres départements, c'est pourquoi et contrairement à ce qu'avance M. Sormanni, le Conseil administratif a bien évidemment une politique des ressources humaines commune à tous les employés de la Ville, qui tient compte des différences d'un métier à l'autre, étant donné que les personnes qui travaillent au Service des espaces verts, au Service d'incendie et de secours, à la Gérance immobilière municipale, dans un musée ou au Service des sports n'ont pas tout à fait les mêmes réalités de terrain.

Je tiens à dire encore quelques mots sur les audits de manière générale: je me demande s'ils ne sont pas la preuve de l'inanité politique de certains qui sont

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

obsédés par les contrôles en l'absence d'un réel projet politique. Lors de la première moitié de la législature, ce sont les mêmes qui ont voulu couper dans les prestations et dans les subventions, mais qui se sont ramassés six fois le refus du peuple municipal et ont donc été forcés de comprendre que cela ne marchait pas. Désormais, ils essaient de cacher leur absence de projet politique en s'attaquant au Conseil administratif via des audits, qui sont un instrument de gestion.

De notre côté, nous avons transmis la lettre du Safco relative au projet de délibération PRD-170, sachant que la gestion du personnel relève du Conseil administratif. Cela étant, afin de décrier la situation à la fin de mon année de mairie, j'ai proposé une série de règles au Conseil administratif afin de faciliter l'accès à certains rapports d'audit, soit sous forme de résumés substantiels rapportant dans les grandes lignes les constats et les recommandations formulées, soit sous forme de consultation de certains rapports sur place. Toutefois, une exception a été prévue pour les rapports qui touchent directement à la gestion du personnel, qui resteront confidentiels, ou ceux qui touchent à la sécurité des biens et des installations, car dans ces cas précis notre responsabilité en qualité d'exécutif est engagée, tant comme employeur que sur les plans contractuel et juridique au sens large. Nous avons donc essayé de formuler des règles qui sont en train d'être déclinées dans la pratique pour très certainement entrer en vigueur dès la rentrée prochaine, comme nous avons déjà eu l'occasion d'en parler en commission des finances.

Je précise enfin que la commission des finances – en tout cas certains de ses membres, car je n'aimerais pas généraliser – pourrait elle aussi se remettre au travail plutôt que de faire de la gesticulation politique et de la récupération électorale en plénière. Tout le monde ne s'en portera que mieux.

**M. Daniel Sormani** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le conflit entre le Conseil administratif et ce Conseil municipal, en tout cas une partie de ses membres, semble être à son comble. Je trouve les propos de M. Kanaan absolument déplacés lorsqu'il nous donne des leçons sur la manière dont nous devons faire notre travail. Tout d'abord, nous faisons notre travail et l'avons entamé bien avant de recevoir les injonctions et les ordres du Conseil administratif; d'ailleurs, nous ne sommes pas sous ses ordres. Deuxièmement, les comptes ont été traités. Enfin, troisièmement, avant de donner des leçons de gestion à toute la république, Monsieur Kanaan, je vous rappelle quand même, car vous l'avez peut-être oublié, que le Mouvement citoyens genevois n'appartient pas au Conseil administratif et que par conséquent vous ne pouvez pas nous donner des leçons de gestion. Quant à notre conseiller d'Etat M. Poggia, il me semble qu'il fait son travail de manière très complète et peut-être même mieux que vous. Les propos que vous avez tenus sont donc proprement insultants.

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

Maintenant, parlons du fond: pourquoi refusez-vous de donner à la commission des finances ce qu'elle vous demande? Dès que nos questions commencent à être dérangeantes, nous n'obtenons plus de réponses, notamment au sujet des comptes où nous attendons encore des précisions. Nous sommes censés voter les comptes mercredi, cependant il nous manque encore toute une série de réponses, mais c'est le silence radio du côté du Conseil administratif. En commission des finances, nous vous avons demandé de nous fournir les résultats des audits que vous avez diligentés, pas des audits sur la sécurité de l'informatique, qui sont obligatoires, mais bien ceux que vous avez diligentés. S'il y a des noms, vous pouvez les cacher, car on ne vous demande pas de nous les donner. Mais le problème n'est pas là, en réalité, vous refusez de nous donner ces audits, en tout cas jusqu'à ce jour; il vous faut assumer vos responsabilités. Je répète ce que j'ai déjà dit tout à l'heure, mais qu'il semblerait que vous n'avez pas entendu ou que vous n'avez pas envie d'entendre, car ça vous dérange: ici, la transparence ne semble pas étouffer le Conseil administratif. Bien au contraire, vous faites tous les nuages de fumée que vous pouvez pour éviter de nous livrer des informations. Ne venez donc pas nous dire que vous n'avez pas d'échanges avec le Safco, que vous croisez tous les jours en Vieille-Ville. D'ailleurs, j'ai toujours vu des conseillers administratifs discuter avec son chef, M. Guillaume Zuber à l'époque, désormais M. Bernard Favre. Ne venez donc pas nous dire qu'il n'y a pas de discussions en cours entre vous et le Safco, car c'est se moquer du monde et nous prendre pour des imbéciles. Ce n'est pas acceptable.

Si, comme vous n'arrêtez pas de nous le dire, vous n'avez rien à cacher et êtes réellement les meilleurs gestionnaires du monde, jouez alors cartes sur table et soyez transparents! Cela étant, vous ne l'êtes pas, il est évident que l'affaire des frais professionnels vous a dérangés, car elle a révélé un des aspects de la gestion catastrophique du Conseil administratif. Il en va de même pour les frais professionnels du personnel: personne n'est parfait, quelques dérapages auraient pu être admis, mais je vous rappelle que 50% des occurrences n'étaient pas légales et ne correspondaient pas au règlement qui avait été fixé par ce même Conseil administratif. Par conséquent, ne venez pas nous donner des leçons! Heureusement que la Cour des comptes a mené l'enquête sur les frais professionnels du Conseil administratif et a publié les documents relatifs sur leur site de manière qu'ils soient publics. Par contre, Mesdames et Messieurs, pas un seul nom n'a été révélé dans le cadre des frais professionnels du personnel, alors que oui, ces informations sont d'intérêt public. En ce qui me concerne, je n'ai donné aucun document à la presse, vous savez qu'elle a eu accès à ces documents avant même que nous les recevions. En Ville de Genève, au moins une soixantaine de personnes les ont reçus, pas sous forme de document papier remis contre signature, mais par voie électronique. Alors permettez-moi de vous dire que la fuite vient de chez vous et non pas de ce Conseil municipal ou de la commission des finances. Monsieur Kanaan, je suis désolé de vous dire que je ne peux pas accepter vos propos et que vous êtes dans



Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

l'erreur en fonctionnant ainsi. Le Conseil administratif fait preuve de mauvaise gestion, alors comme je l'ai dit à la télévision: vivement 2020 et du balai!

**La présidente.** Cela n'empêche pas de rester respectueux envers nos magistrats, Monsieur le conseiller municipal.

**M. Pierre Gauthier (HP).** Je crois qu'il faut replacer les choses dans leur contexte. Je me suis déjà adressé au Conseil administratif au sujet de la décision qu'il a reçue du Safco à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin, si mes souvenirs sont bons d'après l'article dans la *Tribune de Genève*, concernant l'interdiction pour le Conseil municipal de traiter des questions liées à la gestion du personnel. Selon l'article 90, alinéa 4, de la LAC, qui vient d'être cité par M. Kanaan, le Conseil administratif doit avertir le Conseil municipal via son bureau dans un délai de dix jours suivant la réception de cette information. Supposons que la décision du Safco ait été reçue le 1<sup>er</sup> juin, comptons large, l'information aurait dû suivre au plus tard le 11 juin. Or, nous sommes aujourd'hui le 24 juin me semble-t-il, nous avons donc treize jours de retard sur l'information qui aurait dû nous être transmise et dont nous ne connaissons toujours pas la teneur. Peut-être nous a-t-elle été envoyée par e-mail? Cela étant, nous sommes ici dans un parlement pour faire autre chose que consulter nos e-mails. Cette façon d'agir correspond bien évidemment à une violation patente de la LAC. Qui plus est, dans son article 30, alinéa 1, lettre w), la LAC prévoit que le Conseil municipal puisse délibérer sur le statut du personnel municipal, comme indiqué dans la liste exhaustive des tâches délibératives du Conseil municipal. L'alinéa 2, de ce même article 30, précise que le Conseil municipal peut adopter sous forme de délibération des règlements de portée générale régissant les domaines de la compétence des communes. Nous avons donc la compétence de gérer le statut du personnel et d'édicter des règlements de portée générale relatifs au statut du personnel. Cet article ne peut pas être interprété autrement.

Par ailleurs, j'étais le signataire et l'initiateur du précédent projet de délibération PRD-170 daté du 6 mars 2018 et intitulé «Gestion dysfonctionnelle des ressources humaines dans le département municipal de la culture et du sport: un audit des RH fait par une entreprise indépendante est devenu indispensable». Son but n'était pas de demander au Conseil municipal d'intervenir dans la gestion du personnel, c'est totalement erroné, mais de demander l'audit d'un service municipal, en l'occurrence celui des ressources humaines. Nous n'avons pas les compétences d'employeur, qui sont très largement inscrites dans le statut du personnel délégué au Conseil administratif. En revanche, il est évident que nous avons la compétence de nous intéresser au fonctionnement des services municipaux. Je vous rappelle que lorsque nous nous sommes intéressés au fonctionnement

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

du Service d'incendie et de secours (SIS), personne ne nous l'a interdit au sein du Safco. Quand, dans le cadre des débats budgétaires, nous nous intéressons au fonctionnement de tel ou tel autre service, personne ne nous l'interdit. Il y a donc bien une différence profonde d'interprétation juridique quant à la capacité du Conseil municipal de s'intéresser ou non au fonctionnement d'un ou de plusieurs services municipaux. Or, quoi qu'en dise prétendument le Safco, le fonctionnement des services municipaux fait partie de nos compétences, cela ne fait aucun doute. Voilà ce que j'avais à dire du point de vue juridique et légal.

Il serait très intéressant de savoir quel outil nous permettrait de contester la décision tout à fait hallucinante du Safco, bien qu'il ne me semble pas que nous ayons la possibilité de le faire, parce qu'à la lecture de la LAC, seul le Conseil administratif peut effectivement faire recours contre une décision dans un délai de trente jours après sa communication. Toutefois, il serait intéressant de savoir si le Safco a outrepassé ses compétences en nous interdisant de faire ce que nous sommes finalement tout à fait habilités à faire. Sans intervenir sur le fond que tout le monde connaît concernant des dysfonctionnements graves au sein de différents services municipaux, je pense que l'interprétation qui nous a été donnée aujourd'hui par le Conseil administratif est parfaitement erronée.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Il reste huit prises de parole; c'est à M. Simon Brandt.

**M. Simon Brandt (PLR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M. Kanaan nous ayant rappelé avec justesse un article de la LAC, c'est désormais mon tour, avec l'article 41, relatif au serment des conseillers administratifs qui doivent jurer de remplir consciencieusement les devoirs de leur charge. Est-ce que quelqu'un peut me dire sérieusement que l'actuel Conseil administratif remplit consciencieusement les devoirs de sa charge? Depuis le début de la législature, est-ce que quelqu'un peut me dire sérieusement que, lorsque la Cour des comptes déclare n'avoir jamais vu une entité publique s'opposer avec autant de vigueur à ses travaux, le Conseil administratif remplit consciencieusement les devoirs de sa charge? Est-ce que quelqu'un peut me dire avec sérieux que lorsque le Contrôle financier nous dit être démuné pour auditer le Conseil administratif compte tenu qu'il est son propre patron, que le Conseil administratif fait correctement les choses? C'est toujours de la faute des autres: un complot de la Cour des comptes, du Contrôle financier, de la commission des finances, du Conseil municipal; tout le monde s'est lié contre ce pauvre Conseil administratif qui fait tout juste. En effet, c'est de notre faute si vous avez abusé de vos notes de frais, si vos hauts fonctionnaires l'ont fait également, et c'est notre faute aussi si vous déposez une plainte pénale sélective. Où sont les plaintes pénales contre

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

les hauts fonctionnaires qui ont piqué dans la caisse? Où sont les plaintes pénales contre vous-même étant donné que vous avez également abusé de vos notes de frais? Comment osez-vous parler de bases légales alors que depuis des années vous gérez vos notes de frais sans base légale existante et qu'un rapport de la Cour des comptes est nécessaire pour le révéler? Je ne sais même pas comment vous osez tenir un tel discours aujourd'hui.

Le débat auquel nous assistons est superfétatoire. Il suffirait que M. Kanaan s'engage à mener un audit de son département et qu'il nous revienne dans les meilleurs délais avec les résultats – c'est-à-dire dans quelques mois étant donné qu'il n'a rien à nous cacher – pour que ce débat soit terminé; mais non! M. Kanaan et d'autres membres du Conseil administratif ont peur de cet audit et de ce qui pourrait en ressortir. Pourquoi vous opposez-vous à la transparence? Vous l'avez fait avec la Cour des comptes, vous le faites aujourd'hui avec le Conseil municipal et passez votre temps à dire que vos propres problèmes sont la faute des autres. Pourquoi faites-vous recours aux plaintes pénales sélectives, sinon pour protéger certains de vos camarades politiques ou vous-mêmes? Pourquoi nous dites-vous que la presse a jeté des gens en pâture, Monsieur Kanaan, alors que vous avez vous-même poussé une de vos hauts fonctionnaires à s'autodénoncer dans la presse étant donné que son nom n'apparaissait nulle part? Aujourd'hui, comment osez-vous encore nous dire qu'il n'y a aucun problème et que tout cela n'est que de la gesticulation politique? Les gens en jugeront par eux-mêmes et vous expliquerez aux commissions du personnel ainsi qu'aux syndicats que les employés qui disent souffrir dans votre département font de la gesticulation politique. Déjà dans le cadre de la BGE, je me rappelle que vous nous disiez qu'il s'agissait de gesticulation politique et que tout allait bien. Mais qu'est-ce qu'on découvrait quelques mois après? Un rapport de la Cour des comptes qui démontre que tout va mal et révèle le parachute doré d'un haut fonctionnaire qui, comme par hasard, s'en est bien tiré lui aussi. Quel est le lien dans tout ça? Le Conseil administratif et M. Kanaan, qui au lieu de reconnaître leurs erreurs et les corriger continuent de les nier.

Savez-vous à quoi vous me faites penser, Monsieur Kanaan? Maintenant que la série *Game of Thrones* est terminée, j'ai commencé à regarder la série *Tchernobyl*, dans laquelle vous me faites plus précisément penser au moment où les réacteurs sont sur le point d'exploser, mais que les ingénieurs n'osent pas le dire à leur hiérarchie; pourquoi? Parce qu'ils savent que leurs responsables nieront les faits, car ils ne voudront pas admettre qu'il y a un problème. Comment cela s'est-il terminé? Par l'explosion du réacteur. Je vais vous dire comment se finira cette législature: par l'explosion de ce Conseil administratif, qui ne verra pas un seul de vous réélu, y compris vous, Monsieur Kanaan, car vous ne le méritez pas. Vous le mériteriez si vous nous disiez reconnaître des erreurs et tenter de les corriger. Cependant, lorsqu'on nie jusqu'au bout toute responsabilité et qu'on s'attaque à tous ceux qui essaient de vous contrôler, nommément la Cour des comptes, le Contrôle financier et le Conseil municipal, on ne vaut pas

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

mieux que des personnalités qui sont dénoncées tout au long de l'année, comme Donald Trump. Ce d'autant plus quand le Parti socialiste applaudit son magistrat M. Kanaan dénoncer des fuites alors que le Parti socialiste se fait le chantre de la désobéissance civile en soutenant une résolution pour l'absolution de Julian Assange dont le site *wikileaks.org* revendique la fuite de nombreuses informations secrètes; c'est se moquer du monde! La population jugera par elle-même l'année prochaine et reconnaîtra ceux qui font de la gesticulation politique, c'est-à-dire le Conseil administratif et ceux qui veulent défendre leurs privilèges, à savoir encore une fois le Conseil administratif. Je conclus en suggérant le slogan que devrait utiliser le Parti socialiste l'année prochaine: «Pour toutes et tous sans privilèges, mais avec une carte de crédit.» (*Applaudissements.*)

**La présidente.** La campagne électorale ayant commencé, je passe la parole à M<sup>me</sup> Anne Carron.

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Au nom du Parti démocrate-chrétien, je parlerai avec moins d'emphase pour vous dire que nous soutenons ce projet de délibération, car nous souhaitons que le Conseil administratif prenne la problématique à bras-le-corps. Il a déjà annoncé certaines mesures que nous saluons, nous aimerions cependant qu'il procède à l'audit de ses ressources humaines par le biais d'une entreprise externe. Nous avons effectivement connaissance d'un climat tendu au sein de deux départements, caractérisé par des problèmes adressés dans le projet de délibération PRD-229 que nous traitons ce soir et qui ne doivent pas durer. Nous savons pertinemment que la gestion des ressources humaines et la résolution de tels problèmes n'incombent pas au délibératif, en revanche nous nous voyons mal rester les bras ballants dans ce contexte perturbé. Nous gardons aussi en mémoire le précédent douloureux de la BGE, qui nous incite à ne pas prendre cette problématique à la légère. Cela a été rappelé: un audit de la Cour des comptes est déjà venu confirmer des dysfonctionnements dont nous avons eu connaissance grâce à des lanceurs d'alerte, l'audit ayant ensuite conduit au départ du directeur contesté. Malgré l'invalidation du projet de délibération par le Conseil d'Etat, nous continuons de penser qu'il y a lieu d'intervenir sur les situations en question et enjoignons donc aux deux magistrats des départements concernés de solliciter des audits RH par une entreprise externe, parce que cela serait bénéfique pour tout le monde. En effet, nous voyons ces audits comme une aide permettant d'apaiser la situation et de régler les problèmes s'il y en a, car il n'y a jamais de fumée sans feu. En sa qualité d'employeur exemplaire, la Ville a tout intérêt à ce que ses collaboratrices et ses collaborateurs travaillent dans un climat serein, c'est pourquoi nous renverrons ce projet de délibération au Conseil administratif, qui lui seul peut intervenir dans ce domaine.

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Comme M. Gauthier, je constate tout d'abord que nous n'avons toujours pas reçu la décision du Sefco, bien que le délai soit largement dépassé. Ensuite, je rebondis sur la déclaration de M. Kanaan, qui nous a reproché une absence de projet politique, et me permet de poser la question suivante: qui au sein de ce Conseil municipal, lors du budget 2019, a adressé la problématique de l'accueil des sans-abris à l'année, en sachant que vous au Conseil administratif n'avez jamais réussi à le faire? C'est bien nous au Parti libéral-radical, qui par le biais de M. Brandt avons amené ces projets soutenus par la droite élargie. Par conséquent, je ne veux plus jamais vous entendre parler d'absence de projet politique, s'il vous plaît, car c'est bien l'inverse: c'est vous qui n'en avez pas, pas nous.

*Une voix.* Bravo! (*Applaudissements.*)

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* Quant à votre déclaration, Monsieur Kanaan, au sujet de la commission des finances qui ne fait pas son travail, sachez que malgré toutes les embûches, nous avons traité les comptes, nous les avons travaillés et attendons toujours les documents; est-ce normal que nous devions toujours relancer la machine pour tenter de les avoir? Non. Cela prouve bien que nous essayons de faire notre travail, bien que vous tentiez de nous en empêcher. Ne nous accusez pas de vos fautes, Monsieur Kanaan. A vous entendre, on ne peut croire qu'une seule chose: que l'attaque est la meilleure défense. Or, non, cela ne marche pas, on se rend compte qu'il y a un problème et plus vous parlez, plus on se rend compte que vous n'avez pas envie d'y être confronté.

Pour ce qui est du déroulement d'un audit, dans n'importe quelle entreprise et spécialement en cas d'audit sur les frais du personnel, chaque personne concernée est reçue individuellement dans un bureau afin de prendre connaissance des résultats. En aucun cas ils ne sont balancés à 45 personnes par voie électronique. Ce d'autant plus lorsqu'une des personnes concernées par cet audit est extrêmement décriée au sein de votre département, car beaucoup pensent qu'elle a été placée là par préférence politique. Une énorme erreur a été commise ici, ce qui confirme très clairement l'existence d'un sérieux problème de ressources humaines dans votre département. Comme suggéré par de nombreuses personnes, c'est à vous, Monsieur Kanaan, de mandater sans plus attendre cet audit si vous avez la conscience tranquille. Cependant, vous n'avez pas la conscience tranquille au sein du Conseil administratif. Depuis le début, vous vous comportez comme des coupables, je suis désolée de vous le dire, c'est exactement ce que traduisent vos actions.

Vous nous dites que la commission des finances n'a pas voulu vous recevoir et êtes les premiers à hurler quand vous n'avez pas les procès-verbaux de ses

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

séances. Par contre, vous avez tous les ordres du jour, dans lesquels sont mentionnées les trois fois où le projet de délibération PRD-170 a été traité, mais à aucun moment vous n'avez demandé à être auditionnés. Une seule fois, au cours d'une audition, un des commissaires socialistes a indiqué qu'il faudrait peut-être entendre le conseiller administratif, sans que cette proposition soit pour autant soumise au vote. Monsieur Kanaan, vous avez demandé à être auditionné par la commission des finances seulement après que le projet de délibération PRD-170 a été voté; je vous ai répondu personnellement en mettant tous les membres de la commission en copie qu'en ce qui me concernait j'étais tout à fait prête à vous recevoir en commission mais que nous n'allions pas rouvrir le traitement du projet de délibération sachant qu'il avait déjà été voté et que le rapport allait être déposé. J'ai gardé tous nos échanges d'e-mails à ce sujet. A ce moment-là, vous auriez donc pu venir en commission afin de retarder ce qui allait arriver. Cependant, vous êtes monté sur vos grands chevaux en nous disant que nous aurions dû vous recevoir et que vous ne viendriez donc pas. A un moment donné, il faut remettre chaque chose à sa place.

Par ailleurs, voulez-vous savoir combien de fois la presse m'a téléphoné pour me demander de confirmer des informations? Sachez que je n'ai jamais rien voulu dire tant que ça n'apparaissait pas dans un rapport public, et je ne suis pas la seule – d'ailleurs j'entends plusieurs personnes dans la salle dire que c'est vrai. Les fuites ne proviennent pas de nous. Je pense, et ne suis pas la seule, qu'elles proviennent de vos services, Monsieur Kanaan, car les employés sont tellement à bout qu'ils ont envie que la situation explose et que les choses rentrent dans l'ordre. C'est ce qu'ils veulent, eux aussi. Si vous voulez montrer que vous faites correctement votre travail, prenez vos responsabilités et demandez vous-même ces audits, mais de grâce ne nous dites plus jamais que nous ne faisons pas notre travail. Nous avons toutes les preuves qui attestent que nous faisons notre travail et que vous ne faites pas le vôtre ou que vous faites tout pour nous empêcher de le faire. Merci donc de faire le nécessaire pour que le personnel soit traité correctement.

**M. Omar Azzabi (Ve).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je prends la parole au nom des Verts pour donner raison aux deux camps qui expriment des demandes légitimes et tenter de modérer le débat suite aux différentes attaques qui ont été formulées. Tout d'abord, j'appuie l'analyse juridique du conseiller municipal Pierre Gauthier relative à l'article 24, alinéa 4, de la LAC, qui précise que quand un projet de délibération est renvoyé en commission, le Conseil administratif, le maire ou un de ses adjoints doit être entendu. Dans ce cadre-là, les Verts avaient demandé en commission l'audition du Conseil administratif et des syndicats, ce qui a été refusé par une majorité de la commission et que nous regrettons. Lorsque divers intérêts s'affrontent, comme c'est

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

le cas ici, il faut trouver un juste équilibre entre la transparence, la protection des données et la protection des personnes. Il aurait été bienvenu que le Conseil administratif transmette à la commission des finances les résultats des audits internes de manière résumée et anonymisée, afin qu'elle puisse avoir un droit de regard sur la gravité de la situation. A ce sujet, je me permets de rectifier les propos du conseiller municipal Sormanni, car contrairement à ce qu'il a annoncé préalablement, vous transmettez, Madame la présidente, ce ne sont pas 50% des notes de frais qui étaient illégales, mais plutôt 50% des notes de frais qui étaient inclassables juridiquement, puisque touchées par plusieurs règlements en même temps. C'est pourquoi, dans le but de clarifier la situation, nous avons adopté plus de 17 textes.

Revenons ensuite à l'article 30, alinéa 1, lettre w), de la LAC, également cité par le conseiller municipal Pierre Gauthier. Nous souscrivons à son analyse puisque aujourd'hui, conformément à nos compétences, la gestion du statut du personnel doit nous autoriser un droit de regard sur la gravité des dysfonctionnements au sein des différents départements de la Ville. Pour ces raisons, les Verts vous demandent de renvoyer ce projet de délibération en commission des finances, afin d'auditer le Conseil administratif, les départements concernés et les syndicats, et ainsi être tenus informés de la teneur des discussions actuelles et connaître le niveau d'écoute des employés qui se seraient plaints. Les Verts vous enjoignent de ne pas voter ce projet de délibération sur le siège ce soir, mais plutôt de le renvoyer une nouvelle fois en commission des finances pour y voir plus clair.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). A mon tour, je vais tenter d'être modérée au nom du groupe Ensemble à gauche, afin de vous expliquer pourquoi nous voterons en faveur de ce projet de délibération bien que nous n'ayons pas encore l'assurance que celui-ci puisse être validé par le Conseil d'Etat. Comme mes collègues, cela fait plusieurs semaines que j'entends des conseillers administratifs nous dire de manière informelle que le projet de délibération PRD-170 voté précédemment par ce plénum a été invalidé par le Safco, ce que je regrette infiniment. On nous prend pour une bande de bracaillons, qui pour certains n'auraient pas cette compétence, et pour d'autres n'ont pas su rédiger un texte formellement conforme; c'est en tout cas les raisons qu'on nous donne. Ce soir, nous voterons donc en faveur de ce nouvel objet, car il s'agit pour nous d'un signal que le Conseil administratif doit entendre.

Le meilleur exemple illustrant l'urgence dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est donné par la BGE, pour laquelle je me suis personnellement engagée. Pendant deux ans, nous avons lancé des alertes et en avons relayées certaines autres provenant du personnel. Cependant, le Conseil administratif a minimisé

## Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines dans plusieurs départements de la Ville

et relativisé ces faits en dénonçant un personnel réticent au changement. Cela a finalement mené à un déni de la situation de souffrance dans laquelle se trouvaient la majorité des employés de la BGE. Cet antécédent ainsi que d'autres nous amènent à vouloir désormais relayer la parole des employés de la Ville de Genève directement par le biais d'un audit, conformément au souhait des commissions du personnel; ce n'est pas nous qui le demandons.

Peut-être que certaines personnes présentes dans cet hémicycle veulent faire de la politique politicienne, dont la droite que j'entends extrêmement virulente, qui nous parle de rupture de confiance et de manque de transparence; on mélange un peu tout, c'est un peu le minestrone. Ce soir, nous sommes réunis pour défendre le personnel, pour l'aider et être son porte-parole. Ces derniers jours, ce personnel a une nouvelle fois insisté sur la nécessité de cet audit, tout comme l'ont fait les syndicats, qui attendent qu'il soit réalisé par une entité indépendante. Le grand déballage auquel nous sommes en train d'assister n'aurait pas eu lieu si le Conseil administratif nous avait dit dès le départ que malgré la non-conformité du texte que nous avons rédigé, il n'a rien à cacher et qu'il est d'accord de faire ces audits afin de mettre en évidence d'éventuels dysfonctionnements et améliorer la situation. Selon moi, se barricader derrière la LAC et divers règlements pour ne pas être transparents vis-à-vis de la population véhicule un très mauvais message politique, surtout lorsqu'on ne fait pas l'effort d'écouter le personnel. Je peux vous dire que le déni et l'ignorance face à la souffrance d'un employé sont des comportements extrêmement violents; je sais de quoi je parle. Aujourd'hui, je veux entendre la violence que ressentent les employés de notre Ville. Je n'ai pas à me prononcer sur les dysfonctionnements qu'il y aurait et ne connais d'ailleurs pas leur étendue, cela étant j'entends la voix du personnel. Pour donner suite à sa demande, Ensemble à gauche votera de nouveau en faveur de ces demandes d'audit.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Après tout ce qui a été dit, je suis navré de vous dire à mon tour que je n'arrive pas à m'énerver sur ce sujet; je n'y arrive pas, car on ne sait pas sur quoi s'énerver précisément. Concernant le projet de délibération PRD-170, des rumeurs circulent au sujet d'une lettre anonyme et de personnel terrorisé, qui refuse de parler en commission, c'est-à-dire d'employés qui ne parlent pas lorsqu'ils sont auditionnés. On ne sait donc pas ce qu'il se passe, cela étant nous devons être raisonnables. Nous avons connaissance d'accusations très graves, qui font suite à une série d'épisodes extrêmement douloureux pour notre canton et qui ont mis à mal ses institutions, qu'elles soient cantonales ou municipales. Je pense que le Parti libéral-radical voit de quoi je parle, en particulier avec un de ses magistrats. Certains semblent vouloir profiter de ces affaires pour tirer dans tous les azimuts, c'est-à-dire tirer sur tout ce qui bouge, ou du moins sur tout ce qui semble bouger. Nous avons devant les yeux un rapport dont nous



Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

ne savons pas très bien quoi faire. Peut-être que les initiés de la commission des finances s'y retrouvent, mais personnellement, en tant que simple conseiller municipal, je n'arrive pas à cerner le problème lorsque je lis ce qui a été dit ou plus exactement ce qui n'a pas été dit en commission. Pour être plus clair, ce rapport soupçonne des problèmes dont je n'ai pas connaissance, car, je le répète, personne ne parle. Nous sommes dans un cas de figure assez particulier, où l'on débat depuis bientôt deux heures de problématiques dont nous ignorons les tenants et aboutissants.

Quant au timing, les élections municipales arrivant dans quelques mois, je me demande si un audit représente la meilleure des solutions, sachant que nous devrions hypothétiquement recevoir ses conclusions au mois de décembre. Cela signifie que nous risquons de devoir traiter ce sujet en début d'année prochaine, c'est-à-dire en janvier ou en février 2020, alors que les élections remettront les pendules à l'heure, s'il y a lieu, au mois de mars, ce que j'espère.

En outre, je relève que le Conseil municipal s'occupe d'un dossier dont il n'a pas les compétences, précisément la gestion du personnel opérationnel. Or, on ne peut pas s'en occuper de cette manière-là. Il s'en est tellement mal occupé que la question de l'audition des conseillers administratifs m'a intriguée, tout comme mon collègue Vert qui s'est exprimé auparavant. Nous sommes tout de même face à des accusations assez dures, MM. Sormanni et Brandt ainsi que M<sup>me</sup> Richard n'y vont pas avec le dos de la cuillère. De son côté, M. Kanaan semble très agacé par ce dossier. Cela étant, on ne comprend pas pourquoi le personnel, qui semble être terrorisé, refuse de s'exprimer en commission, et pourquoi les commissaires qui relayent ses accusations sont terriblement imprécis. Pour l'illustrer, je vous lis trois phrases qui se trouvent à la page 4 du rapport: «Elle [une des membres de la commission des finances] aimerait donc en savoir plus de la part des signataires du projet de délibération. M<sup>me</sup> Richard répond que M. Gauthier lui a montré des documents confidentiels dont il ne souhaite pas qu'elle parle en son absence. La commissaire demande s'il s'agit de documents qui impliquent des employés de la Ville. M<sup>me</sup> Richard ne peut pas répondre à cette question.» Bref, pratiquement tout le rapport est de cet acabit; on n'en sait pas plus du début à la fin. Tout ce qu'on devine, c'est que les signataires veulent visiblement s'accaparer ce dossier pour des raisons certainement très politiques, alors que nous aurions bien aimé qu'ils aient le courage d'auditionner les conseillers administratifs ainsi que les syndicats, qui curieusement n'ont pas été inclus dans cette affaire.

Compte tenu du peu d'information à notre disposition, nous appuierons le renvoi de ce projet de délibération en commission des finances. Je ne dis pas que le personnel n'est pas terrorisé ou que le Conseil administratif fait du bon ou du mauvais boulot; je dis qu'en l'état actuel des choses je suis incapable de me prononcer et que j'aimerais avoir accès à un rapport beaucoup plus circonstancié afin de savoir exactement où l'on va.

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

**La présidente.** Monsieur le conseiller municipal, je ne vous ai pas arrêté dans votre grande envolée lyrique, mais je vous rappelle tout de même que vous n'avez pas le droit de lire des notes confidentielles de séances de commission. (*Réactions.*) Vous avez lu plusieurs propos de commissaires tels quels, comme une pièce de théâtre. (*Réactions.*) Normalement les noms n'apparaissent pas dans le rapport. Il s'agit ici d'un rapport intermédiaire, qui contient encore les noms des intervenants. Cela ayant été dit... (*M. Bertinat répond à la présidente, son micro est coupé.*) Très bien, Monsieur le conseiller municipal, il s'agit d'un rapport publié sur le site internet de la Ville de Genève, il est donc accessible à tous les citoyens; la question est éclaircie. Je passe maintenant la parole à M. Pierre Scherb, avant de la donner à M. Kanaan, puisque la liste a été close précédemment.

**M. Pierre Scherb** (UDC). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je soutiens bien entendu pleinement les propos de M. Bertinat, qui a donné la position de l'Union démocratique du centre sur ce projet de délibération PRD-229. J'aimerais simplement ajouter que nous comprenons la position des signataires de ce texte suite à l'affaire des frais professionnels du Conseil administratif, tellement il est vrai qu'elle a signé une rupture de confiance avec le Conseil municipal, ce qui explique aujourd'hui la méfiance observée dans ce dossier, comme cela a d'ailleurs été mentionné par M. Sormanni, vous transmettez, Madame la présidente.

Un trop grand nombre de délibérations ont été annulées après coup par le Safco, l'Union démocratique du centre ne veut donc pas subir une nouvelle fois le même sort sous prétexte que le Conseil municipal aurait outrepassé ses compétences. Nous expliquons et répétons souvent que les compétences du Conseil municipal se limitent aux affaires de la Ville de Genève et que ses membres n'ont pas à s'occuper du monde entier, comme cela a encore été le cas ce soir en évoquant la Turquie. C'est aussi le cas pour ce qui regarde la gestion du personnel, qui n'est pas de la compétence du Conseil municipal, raison pour laquelle nous aurions probablement refusé ce projet de délibération. Toutefois, conformément aux explications données par M. Bertinat, nous soutiendrons le renvoi de ce projet de délibération en commission des finances. Nous remercions les Verts d'avoir fait cette proposition. (*Réaction.*)

**La présidente.** Excusez-moi, Monsieur Scherb, nous subissons quelque colère de M. Sormanni... Monsieur Kanaan, je vous passe la parole avant de faire voter le renvoi en commission ou la discussion immédiate. M. Pagani s'exprimera ensuite.

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je vais visiblement devoir m'entraîner à jouer les punching-balls ces prochains mois, puisque je suis le seul conseiller administratif sortant à se représenter. Je vais servir d'exutoire à certains, ce qui ne me pose pas de problèmes car, malgré des erreurs certainement commises comme on en commet tous, l'essentiel est d'en tirer les leçons. Je peux également compter sur ma conscience, mon bilan et mon action, qui parlent largement au-delà des élucubrations de certains. Pour revenir sur le fond du sujet, car c'est bien évidemment ce qui compte, la gestion du personnel est absolument vitale. Je rends hommage à ce personnel, car c'est grâce à lui que sont assurées les prestations de notre Ville dans toutes les politiques publiques, que ce soit par les services de mon département ou par ceux des quatre autres départements de la Ville, la plupart du temps de manière transversale d'ailleurs, étant donné que pratiquement aucun service ne peut travailler tout seul. Aujourd'hui, ce service public est effectivement sous pression, parce que les besoins augmentent, parce que nous sommes au centre d'une région qui a vu sa population se développer très nettement, parce que la nature même des demandes évolue, parce que nous sommes dans une société où l'on traite les plaintes des citoyens et des citoyennes non satisfaits, et ainsi de suite. Nous sommes conscients de toutes ces évolutions, l'important étant donc de traiter les problématiques qui émergent et de tirer les leçons en cas d'erreur, ce qui a été largement le cas.

J'aimerais savoir à quel moment on aurait refusé de donner une réponse précise à qui que ce soit parmi les membres du Conseil municipal, sachant que je fais partie de ceux qui depuis des mois plaident en faveur de la transparence dans plein de domaines différents, c'est largement documenté, y compris par les propositions que j'ai formulées suite au rapport d'audit sur les notes de frais du personnel de la Ville. Nous devons effectivement trouver un moyen pour que le Conseil municipal ait accès aux informations essentielles tout en protégeant l'identité de ceux qui sont directement évoqués dans les rapports. Pour ce qui regarde la gestion du personnel, je rappelle que des propositions très concrètes ont été faites au Conseil administratif afin de tirer les leçons des situations rencontrées. Comme déjà dit, nous devons nous améliorer sur plusieurs plans, notamment en matière de prévention et pas uniquement en matière de réaction. Enfin, en guise de dernier élément, je salue la sagesse des Verts et de l'Union démocratique du centre de soutenir un nouveau renvoi en commission du projet de délibération PRD-229 afin d'éviter une nouvelle invalidation par le Safco. A ce sujet, je vérifierai d'ailleurs pourquoi la décision du Safco ne vous a pas été transmise. Pour être tout à fait transparent, je précise que le Conseil administratif a pris acte du courrier du conseiller d'Etat Thierry Apothéloz émanant du Safco le 4 juin et que le procès-verbal précisait très clairement qu'il devait être transmis tout du suite au bureau du Conseil municipal. Je l'ai désormais transmis moi-même au bureau du Conseil municipal, cependant il faut que cela

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

suive à l'ensemble des conseillers municipaux, car c'est un élément important. Je rappelle que le Conseil administratif n'a aucune influence sur la manière dont le Safco a évalué ce projet de délibération.

Pour revenir à la proposition des Verts et de l'Union démocratique du centre, je dois dire qu'à l'époque j'ai été un peu naïf, car mon audition par la commission des finances au sujet du projet de délibération PRD-170 me semblait logique, tout comme celle d'autres membres du Conseil administratif; M<sup>me</sup> Salerno pour expliquer l'ensemble du dispositif des ressources humaines et éventuellement M. Pagani, puisqu'il a également été associé à cette discussion. Ces auditions me paraissaient évidentes, c'est pourquoi je me suis abstenu de faire une demande formelle auprès de la commission des finances, croyant que le bon sens prévaudrait. Je sais qu'il me faudra faire les choses de manière très formelle dorénavant, la LAC obligeant d'ailleurs les commissions à procéder ainsi. Je propose donc qu'on retourne en commission, où je pourrai expliquer tous les audits en cours, ainsi que ceux déjà menés et terminés en matière de ressources humaines, car il y en a eu plein pour lesquels des conclusions ont été tirées et des mesures ont été prises. Si les membres de la commission des finances sont réellement intéressés par la gestion et par la santé et la sécurité du personnel de notre Ville, ils devraient alors accepter de travailler sereinement en commission au lieu de faire de la gesticulation politique lors des séances plénières.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai bien écouté les interventions des uns et des autres et tiens à rappeler un certain nombre d'obligations inhérentes au système démocratique qui est heureusement encore le nôtre. Le Conseil administratif représente le pouvoir exécutif de cette Ville alors que le Conseil municipal représente un second pouvoir, appelé pouvoir délibératif. Ici, nous avons donc affaire à un délibératif, non pas à une autre instance telle que le Grand Conseil. Les uns et les autres, nous avons des obligations et sommes élus pour travailler ensemble. Dans d'autres systèmes politiques, les magistrats de l'exécutif siègent également au délibératif, mais ici nous avons si j'ose dire la chance d'avoir deux pouvoirs séparés et donc l'obligation de travailler ensemble. Ailleurs, il suffit parfois simplement que l'assemblée qui a élu l'exécutif décide de se débarrasser de ce dernier pour que le personnel soit changé. C'est une manière de fonctionner comme une autre, mais toujours est-il que pour notre part, nous avons les uns et les autres l'obligation de travailler ensemble.

Concernant cette histoire de lettre anonyme, j'ai été l'un des premiers surpris par cette manière de procéder, sachant qu'elle ne m'a même pas été adressée en copie, alors que les chefs de groupe l'ont reçue. (*Remarque.*) Oui, enfin, les chefs de groupe auraient quand même pu m'en faire parvenir une copie.

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

Toujours est-il que j'ai été l'un des premiers à être invités par la commission des finances à m'expliquer dans le cadre d'une audition – je remercie d'ailleurs la commission de l'avoir fait. J'ai attendu devant la porte de la commission des finances pendant une heure et demie avant que l'on ne me mette dehors, enfin même pas, car au final on ne m'a même pas permis d'entrer. A partir de ce moment-là, j'ai pris mes responsabilités et ai décidé de mener ma propre enquête auprès des syndicats, du personnel, de la commission du personnel, de téléphoner et de rencontrer des gens, y compris dans mon bureau, pour comprendre ce qu'il se passait. Dans le système politique dans lequel nous nous trouvons, j'aurais aimé pouvoir m'exprimer devant la commission des finances et discuter d'un certain nombre d'éléments que j'ai pu rassembler, des convictions que j'ai acquises ainsi que de divers éléments de cette affaire. Malheureusement, comme déploré par M. Kanaan, cette possibilité ne m'a pas été donnée jusqu'à ce jour. Il me semble donc qu'avant toute autre chose, nous devons rétablir cette obligation que nous avons, le délibératif comme l'exécutif, de collaborer quoi qu'il advienne et ce jusqu'à la fin de nos mandats respectifs. Tant que je ne pourrai pas me présenter devant la commission des finances, je ne prendrai pas position quant à un éventuel audit du département que j'ai l'honneur de présider. Cela dit, un audit ne me fait pas du tout peur, puisque sur douze ans, mon département est passé de sept services à désormais quatre, qui fonctionnent à peu près correctement, diminuant ainsi le travail en silo. Ces réformes ont été menées conjointement avec le personnel, je n'ai donc aucun problème à faire un dernier audit qui viendra, si j'ose dire, ajouter un petit ruban sur le cadeau que je laisserai à la femme ou à l'homme qui me succédera, et j'en suis fier.

Tout comme je tends la main à la commission des finances en vue d'un éventuel audit, j'attends d'elle qu'elle tende la main au Conseil administratif, qu'elle reprenne le travail et invite les magistrats à venir s'expliquer. Suite à cela, la commission des finances prendra les mesures qu'elle jugera utiles, conformément au cadre légal auquel nous sommes tous astreints.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Nous passons désormais au vote pour renvoyer l'objet en commission des finances.

*Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est refusé par 35 non contre 33 oui (2 abstentions). (Le vote sur la discussion immédiate n'a pas été effectué.)*

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville*Premier débat*

**M. Pascal Holenweg (S).** Je pense qu'il aurait tout de même été préférable de renvoyer ce texte à la commission des finances afin de le débarrasser de ce qui lui vaudra très vraisemblablement le même destin que les textes semblables qui nous ont été refusés par le passé et dont nous avons reçu la liste la semaine passée, bien qu'incomplète. Peut-être que le Conseil municipal a tellement pris goût à solliciter l'intérêt du Safco qu'il ne veut pas se résigner à clore cette liste, cela étant il ne nous paraissait pas indispensable d'y ajouter une nouvelle délibération présentant exactement les mêmes caractéristiques et défauts que les précédentes et qui pose donc exactement les mêmes problèmes formels – j'insiste sur ce dernier qualificatif – que tous les textes qui ont été annulés ou transformés en résolutions. Le caractère d'une résolution est intéressant parce qu'il n'a pas de limites, le Conseil municipal peut en adopter une sur tout et n'importe quoi. Etant donné que la résolution n'a pas de limite formelle ou fondamentale, n'importe quel texte proposé sous quelque forme que ce soit peut être transformé en résolution ou être présenté comme tel dès le départ. Ainsi, nous pouvons voter une résolution pour proclamer que selon le Conseil municipal de la Ville de Genève la Terre est plate. De même, nous pouvons voter une résolution indiquant que le Conseil municipal de la Ville de Genève considère que le monde a été créé en six jours et qu'on s'est reposés le septième jour – enfin, quand je dis *on*, vous l'attribuez à qui vous voulez. On peut également voter une résolution qui transforme le Conseil municipal en employeur du personnel de la Ville de Genève, ça n'aura ni plus ni moins de valeur politique que les autres exemples que je viens de donner.

Par ailleurs, il n'aura échappé à personne que nous avons sauté à pieds joints dans une campagne électorale, signifiant que toutes les démarches du Conseil municipal quelles qu'elles soient, et indépendamment du sort que leur réserve la majorité de ce Conseil ou le Safco, ne seront pas jugées et jaugées à l'aune de leur intérêt et de leur légitimité spécifiques, mais plutôt en fonction de leur origine politique et de l'intérêt qu'auront les partis représentés au Conseil municipal de les accepter ou de les refuser. Par conséquent, la position que l'on adoptera sur ce projet de délibération PRD-229 fournira en premier lieu une indication quant aux intérêts politiques de ceux qui l'acceptent et de ceux qui le refusent, plutôt qu'une indication des intérêts politiques du personnel.

J'ajoute que l'on peut bien évidemment se positionner en défenseur du personnel et de ses droits, cependant il conviendrait avant toute chose de commencer par accepter d'auditionner les syndicats en commission des finances. La moindre des choses est d'entendre ces organisations qui depuis un siècle et demi ont pour fonction de défendre le personnel. C'est encore plus important que d'entendre le Conseil administratif, qui est bien assez grand pour se défendre.

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

Les organisations syndicales en tant que telles ne sont pas représentées au sein de ce Conseil municipal, il faut donc bien que quelqu'un rappelle ici qu'elles sont là pour défendre les intérêts du personnel, que le Conseil administratif est l'employeur du personnel, que ce n'est pas le Conseil municipal, et que jusqu'à preuve du contraire et à une exception près, les syndicats ne demandent pas des audits mais des réunions et des négociations régulières avec le Conseil administratif. La dernière chose dont ces organisations ont envie est probablement que le Conseil municipal se prenne pour l'employeur du personnel, modifie à son gré son statut, comme il l'a fait ou a tenté de le faire à plusieurs reprises, et prenne le personnel en otage de campagne pré-électorale ou électorale.

Cela dit, la discussion que nous avons aujourd'hui et que nous aurons encore par la suite, ce jusqu'aux élections, caresse quand même plusieurs sujets de fond importants, dont deux liés à des problèmes de compétences. Le premier concerne la compétence du Conseil municipal dans l'adoption de ses propres textes. Rien n'affaiblit davantage la capacité d'un parlement tel que le nôtre à s'imposer face à diverses instances institutionnelles telles que le Conseil administratif, le Conseil d'Etat et le Safco, que de voter n'importe comment des textes rédigés n'importe comment, en ignorant totalement les limites malheureusement posées par le cadre légal tel qu'il existe actuellement. C'est en agissant ainsi qu'on se retrouve finalement en quelques mois avec une liste de vingt textes adoptés par le Conseil municipal puis annulés, parce que leurs auteurs n'ont pas été foutus de lire la LAC ou son règlement d'application. Personne ici ne fait de la loi le *Décatalogue*, personne non plus ici ne fait de la LAC une nouvelle version des *Dix Commandements*, cela étant, si nous voulons que les textes que nous adoptons aient quelque poids, quelque influence sur le corps politique qu'est la Ville de Genève et quelque légitimité vis-à-vis du Canton et du personnel de la Ville de Genève, la moindre des choses est de les rédiger de telle manière à s'assurer de ne pas les retrouver dans une liste de textes qui ont fini dans les archives, au frigo ou à la poubelle quelques semaines après leur adoption, parce que les auteurs des textes n'ont pas été foutus de respecter la limite entre les compétences du Conseil municipal et celles du Conseil administratif. Voilà pour ce qui regarde le premier problème de compétence que nous devons régler et qui le sera aussitôt que nous déposerons des textes capables de passer la rampe de l'examen formel du Safco, sans quoi tous nos textes finiront en résolutions qui viendront s'ajouter aux résolutions que nous proposons nous-mêmes et qui n'ont aucune valeur décisionnelle. Les résolutions expriment une position du Conseil municipal, un état d'âme, mais n'ont aucun pouvoir sur la réalité des choses. Le deuxième problème de compétence que nous rencontrons...

**La présidente.** Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal...

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

*M. Pascal Holenweg.* Alors je conclus sur ce deuxième problème de compétence que nous ne réglerons pas au Conseil municipal, car c'est celui de la répartition des compétences entre la Ville et le Canton. Nous savons que la Ville est sous surveillance du Canton, c'est la raison pour laquelle je préférerais l'ancien nom du Safco, qui était le Service de surveillance des communes...

**La présidente.** Sept minutes, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Pascal Holenweg.* ... il disait bien ce qu'il en était. Cette répartition des compétences peut être modifiée par la loi. Que les conseillers municipaux qui sont aussi députés fassent de leur statut de cumulard autre chose qu'un statut de cumulard et qu'ils proposent une modification des compétences entre la Ville et le Canton, le Conseil municipal s'en portera beaucoup mieux...

**La présidente.** Monsieur le conseiller municipal, vous dépassez votre temps de parole.

*M. Pascal Holenweg.* ... tout comme la Ville. De notre côté, nous n'aurons pas des listes de décisions annulées parce qu'on n'a pas été foutus de lire les lois cantonales avant de les proposer.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Voyez-vous, Madame la présidente, ici il est aussi beaucoup question d'interprétation. Premièrement, vous transmettez à M. Holenweg, Madame la présidente, que le Safco ne donne jamais d'avis à l'avance à qui que ce soit, ce qui est bien heureux car les choses seraient bien compliquées autrement, et que les projets qui ont été déposés ont été parfaitement rédigés. En réalité, c'est une question d'interprétation. La LAC est tout ce qu'il y a de plus imprécis et, quoi qu'ils puissent en dire, certains au sein du Conseil administratif se font un malin plaisir de l'interpréter en leur faveur; je l'ai constaté. Les difficultés que nous rencontrons dans le cadre de ce projet de délibération ne sont pas uniquement liées à la problématique des ressources humaines. Je prends l'exemple d'un vote dans le cadre du chantier de la gare CEVA de Champel demandant l'indemnisation des commerçants pénalisés par les travaux, qui a été versée par les CFF. Une fois les travaux terminés, la Ville aurait alors dû prendre le relais afin de prolonger l'indemnisation, ce qu'elle a cependant refusé de faire. Ce Conseil municipal a ainsi voté un crédit pour que l'indemnisation devienne effective, mais à l'époque le Service de surveillance des communes a annulé la partie de la délibération qui visait ce but, comme par



Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

hasard. Dans ce cas précis, il n'est pas question de compétence, de ressources humaines ou de quoi que ce soit d'autre; nous ne connaissons pas la véritable motivation de cette décision.

L'autre jour, il n'y a pas si longtemps, une décision similaire a été prise au sujet des travaux de la place du Petit-Saconnex, alors qu'un amendement avait été voté sur proposition du Mouvement citoyens genevois en vue d'indemniser les commerçants. Cela étant, le Safo a partiellement annulé cette décision, précisément pour ce qui est de l'indemnisation des commerçants. Ici non plus, il n'est pas question de compétence, de ressources humaines ou d'anonymat. On s'est attaqués à une décision prise par ce Conseil municipal dans le but d'indemniser les commerçants qui subissaient des préjudices causés par les travaux. D'ailleurs, pour revenir au cas de Champel, je rappelle que le fameux boulanger a été contraint de fermer pour cause de faillite. Je crois donc que la problématique à laquelle nous faisons face aujourd'hui est beaucoup plus profonde que ce qu'on veut nous faire croire.

Pour ce qui est des difficultés de gestion de cette Ville, elles concernent divers endroits: le Musée d'art et d'histoire, le Muséum et la BGE, où le directeur, qui a enfin été licencié, a pourtant touché un pont d'or. D'ailleurs, on attend toujours les explications officielles du Conseil administratif à ce sujet, bien que la réponse ait été trouvée dans les comptes, Mesdames et Messieurs. Dans le cadre de la BGE, il ne s'agissait pas de petits cas individuels tels que M. Kanaan l'a expliqué tout à l'heure. Non, plus de 30 employés de la BGE se sont plaints à l'OCIRT, dont trois qui souffriront longtemps de ces événements, car on ne se remet pas d'une telle souffrance du jour au lendemain. On parle bien de plus de 30 personnes concernées, nous sommes donc bien loin de quelques cas isolés. Vous savez très bien qu'il y a des problèmes au MAH, au Muséum ou encore au Service des sports. Il en va de même pour le département des constructions et de l'aménagement, qui rencontre d'énormes difficultés. Au-delà de tout ce qu'on entend, les réorganisations des services de ce département ne sont pas innocentes, c'est la raison pour laquelle il faut examiner ce qui s'y passe. Un grand nombre de personnes qui sont arrivées dans ce département au cours des dernières années n'ont tenu que quelques semaines ou quelques mois, voire années, cependant plus de 20 à 30 personnes ne pouvant plus supporter ce climat de travail ont donné leur démission. Il ne suffit pas de s'interroger sur les plaintes d'un personnel que l'on croit chou-chouté et de répéter que la Ville de Genève a le meilleur statut du personnel... (*Brouhaha.*) Je m'arrête, car il y a un brouhaha général dans cette salle... Cela n'intéresse visiblement pas grand monde... (*La présidente tape du marteau.*) Je disais donc que certains ne comprennent pas les plaintes des employés, parce que la Ville a un statut du personnel parmi les meilleurs du monde et que les conditions de travail y sont absolument magnifiques. J'en suis heureux, mais un magnifique statut du personnel sur le papier ne fait pas tout; il faut respecter

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

ce personnel et prendre en compte les problèmes lorsqu'ils surgissent. C'est facile de dire qu'on a actionné la Cour des comptes pour investiguer la situation à la BGE et qu'il faut nous en remercier, mais tout cela est faux. Dans le cadre de ce conflit, c'est une personne privée qui a fait appel à la Cour des comptes, le Conseil administratif n'ayant que couru après la victoire. Mesdames et Messieurs, quand des délégations du personnel sont reçues à la commission des finances et nous disent ne rien pouvoir dire par crainte de représailles, ce n'est pas innocent! C'est le signe qu'il y a un problème au sein d'une Ville qui est gérée depuis plus de vingt-cinq ans par la gauche et se fait le chantre de la défense des employés. C'est un comble: aujourd'hui, en Ville de Genève, il faut soit se taire, soit s'en aller; ce n'est pas normal. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter ce projet de délibération avec enthousiasme.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par M. Omar Azzabi pour le renvoi en commission des finances du projet de délibération PRD-229, ou subsidiairement à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse compte tenu du résultat serré du précédent vote à ce sujet. Je passe au vote de cette motion d'ordre.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 37 non contre 29 oui.*

**La présidente.** C'est à vous, Monsieur Pierre Gauthier. J'aimerais bien que l'on termine de traiter cet objet avant 23 h, s'il vous plaît.

**M. Pierre Gauthier** (HP). Je vous remercie, Madame la présidente. Je crois que... (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Un peu de silence, s'il vous plaît. Il ne reste que quelques minutes avant 23 h, ce serait donc gentil d'écouter les orateurs restants, je vous remercie.

*M. Pierre Gauthier.* Tout comme mes collègues attentifs, j'ai écouté le prêche tout à fait édifiant de notre camarade syndiqué Pascal Holenweg et son appel pathétique au respect de la stricte observance de la LAC. On n'en attend pas moins d'un anarchiste prétendu. (*Réactions. Rires.*) Il faut toujours garder un peu d'humour, n'est-ce pas? Dans cette affaire, la question de fond reste quand même de savoir si oui ou non le personnel de la Ville mérite qu'on le

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

soutienne. C'est ça la vraie question. J'ai également écouté les critiques adressées à la commission des finances et à la manière dont elle a mené les débats, il me semble cependant que ce problème regarde la commission des finances et ses membres. Ainsi, si ce projet de délibération devait être une nouvelle fois renvoyé à cette commission, j'espère que son traitement sera plus conforme à l'usage. J'ai bien entendu aussi les reproches émis pour ne pas avoir auditionné les conseillers administratifs en commission; je pense qu'ils sont fondés, car il n'y a aucune raison que les magistrats ne soient pas entendus, comme c'est également l'usage. Si, comme il semble l'avoir fait pour la LAC, notre collègue anarchiste et par ailleurs socialiste avait lu attentivement les articles de la *Tribune de Genève*, notamment ceux publiés sous la plume de M<sup>me</sup> Chloé Dethurens, il aurait lu que, contrairement à ce qu'il prétend, la déléguée syndicale du Syndicat des services publics (SSP) réclame ces audits au même titre que la commission du personnel. Il n'y a que la déléguée syndicale du SIT, anciennement le Syndicat chrétien – petit clin d'œil au prêche de notre camarade Holenweg –, qui souhaite des rencontres uniquement entre le syndicat et le Conseil administratif, ce qui dénote une certaine collaboration de classes. Nous devons nous saisir de cette question, car nous avons une responsabilité – ne serait-ce qu'une responsabilité légale, comme semble l'indiquer le Safo, bien que je le conteste –, et même une responsabilité éthique vis-à-vis de ce personnel que nous n'avons pas le droit de laisser dans des situations de souffrance et dans des niveaux de souffrance psycho-sociale, qui, nous l'avons notamment vu dans le cadre de France Telecom, peuvent conduire à des complications personnelles extrêmement graves allant jusqu'au suicide. Nous avons une responsabilité éthique très importante que nous n'avons pas le droit de nier.

Pour rester dans le ton de la polémique, puisque le Conseil administratif est entré sur ce ton-là, je rappelle que les difficultés à la BGE ont duré une dizaine d'années avant d'être finalement traitées. Il a fallu attendre dix ans avant que cette question soit enfin prise en compte. Aujourd'hui, il est tout à fait scandaleux qu'on vienne nous donner des leçons alors qu'une situation problématique a été négligée pendant dix ans. Que faisait notre ami et conseiller administratif actuellement en charge, avant d'avoir cette responsabilité? Il était déjà au courant, mais c'est seulement maintenant que les choses ont bougé. Il est plus qu'urgent que nous soutenions le personnel de la Ville de Genève, parce que nous n'avons pas à assumer la responsabilité éthique des désastres qui pourraient arriver si nous ne prenons pas garde à la santé morale et psychique des employés concernés.

*Des voix.* Bravo! Bravo!

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Ce soir, il a beaucoup été question de lois, du Safco et de savoir où commencent et où s'arrêtent les compétences du Conseil municipal. S'il y a bien une compétence que nous, 80 conseillers municipaux, avons, c'est d'être à l'écoute de la population et du personnel de la Ville. Aujourd'hui, la Ville traverse une crise de confiance; nous l'entendons tous les jours. Ce n'est pas de notre ressort, nous ne l'avons pas inventée. Ce soir, j'ai entendu M. Pagani nous dire être serein et prêt face à un éventuel audit, qu'il pourrait d'ailleurs demander lui-même directement. J'ai aussi entendu des conseillers municipaux nous dire que le Safco entérine, rejette, enterre et déterre nos différents textes. Peu importe, la question n'est pas là. La question est de savoir si oui ou non un problème existe. J'espère que ces audits montreront que tout va bien; on ne peut que le souhaiter. Cela étant, ils révéleront sans doute que tout ne va pas bien et que des choses doivent être corrigées, ce qui pourra être fait. Ainsi, nous pourrions aller de l'avant en rétablissant une confiance qui n'est plus là. C'est de ça qu'il s'agit et c'est à ça que nous devons travailler. Il ne s'agit pas de savoir si oui ou non, si ceci ou si cela et s'il faut couper des cheveux en quatre, en huit ou encore en douze.

Il nous faut remonter les inquiétudes et vérifier l'état réel de la situation. Lorsque les chefs de groupe reçoivent une lettre d'un corbeau – il me semble qu'on appelle cela comme ça – il ne faut pas l'enterrer et faire comme si elle n'existait pas, ni croire sur parole tout ce qui y est écrit. Par contre, il s'agit de savoir ce que le Conseil administratif décide de faire de ces informations et comment nous les traitons afin de rassurer la population et de nous rassurer nous; c'est bien ça qu'il faut faire. Le Conseil administratif n'a aucune raison de ne pas lancer ces audits, et cela ne semble d'ailleurs pas leur poser problème. Allez-y donc, allez-y. Ainsi nous obtiendrons des réponses simples et verrons si tout va bien, ce que nous ne pouvons que souhaiter. C'est la raison pour laquelle nous voterons évidemment en faveur de ce projet de délibération.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Au vu de toutes les personnes qui semblent préoccupées par l'état de santé des employés de la Ville, il est pour le moins surprenant qu'aucune d'entre elles n'ait pris le temps de les écouter. Au contraire, elles ne les ont pas mis en confiance dans le cadre d'une audition, mais refusent pourtant à deux reprises un nouveau renvoi en commission des finances. Quelle que soit l'issue du vote ce soir, ce comportement laisse présager que les décisions seront prises au gré des élections. Il ne faut pas que les employés de la Ville se fassent des illusions sur l'issue de textes traités de cette manière-là, surtout lorsqu'on sait le peu de cas qu'a fait le Conseil municipal des employés concernés. Aussi, les Verts persisteront dans la position qu'ils ont défendue jusqu'ici.

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je passe la parole à M. Pascal Holenweg, en lui rappelant de ne pas dépasser sept minutes. S'il vous plaît, Monsieur Holenweg, veillez à bien respecter votre temps de parole.

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, Madame la présidente, je vais même me contenter de minutes ne contenant que soixante secondes. Le personnel de la Ville mérite en effet d'être défendu, la question est de savoir qui en est capable. Qui est le plus à même de le défendre? Pour user d'un euphémisme, je ne suis pas du tout convaincu que ce Conseil municipal soit le meilleur défenseur du personnel municipal de la Ville de Genève. Tout comme je ne suis pas du tout convaincu que voter cet objet sur le siège ce soir lui permette un autre destin que celui dont ont été victimes nos précédents textes de la même nature. Si vous voulez qu'un vingt et unième texte soit annulé par le Safco, vous êtes alors effectivement capables de le faire. L'exercice est cependant parfaitement inutile, car il ne défend en rien les intérêts du personnel ainsi que ceux des salariés de la Ville de Genève. Il défend peut-être les intérêts de la majorité du Conseil municipal, mais ce sont les seuls qu'un vote sur le siège défendrait ce soir. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à un renvoi en commission, ne serait-ce que pour que la commission puisse auditionner les syndicats et le conseiller administratif, ce qu'elle n'a pas fait. Enfin, cela permettrait tout simplement à la commission de faire son travail.

Tout à l'heure, lorsque ce texte n'aura pas été renvoyé en commission, le Parti socialiste votera contre son renvoi au Conseil administratif, car la forme avec laquelle il a été rédigé lui garantira le destin d'une feuille de papier et non pas d'un texte capable de se soucier et de défendre les intérêts du personnel et de manifester de la part du Conseil municipal quelque intérêt pour le sort du personnel de la Ville.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal, Madame Maria Pérez, vous avez la parole. (*Brouhaha.*) S'il vous plaît... Il est 23 h.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).** Je serai brève, cependant c'est à cause de M. Holenweg que je prends la parole maintenant, car je trouve son discours tout à fait tendancieux et malhonnête. (*Réaction.*) Lors du premier débat, le Parti socialiste nous disait que finalement le Conseil municipal instrumentalisait les employés. Il n'y a rien de plus faux. Nous ne sommes pas une commission d'enquête, nous sommes un parlement de milice, avec un temps compté, des outils limités et des compétences en matière de personnel limitées; par contre, les conseillers aux finances que nous sommes sont capables, pour certains du moins, d'entendre le désarroi et

Projet de délibération: dysfonctionnement des ressources humaines  
dans plusieurs départements de la Ville

même le désespoir de la commission du personnel, qui vient nous voir, qui ne veut pas prendre la parole, qui est terrorisée face à d'éventuelles représailles, mais qui nous implore presque – il fallait le lire sur les lèvres – et qui nous demande de faire un audit. Nous avons appris via une rumeur que le projet de délibération sur lequel nous travaillions allait être invalidé, ce qui a effectivement été fait par le Safco, en revanche nous attendons toujours que le texte nous soit retourné afin de comprendre quel est le recours possible pour pouvoir corriger le texte au mieux. Ici, M. Holenweg nous dit à nouveau qu'en fin de compte ce n'est pas nous, au Conseil municipal, qui défendons le personnel. Mais si, nous défendons le personnel, parce que nous relayons sa voix. Ce personnel demande un audit et ce soir, nous voterons dans ce sens. C'est tout.

*Deuxième débat*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 38 oui contre 30 non.

*Une voix.* Troisième débat!

**La présidente.** Votre demande est-elle suivie par le tiers de l'assemblée?

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (27 oui contre 39 non).

**La présidente.** Le troisième débat aura lieu ultérieurement.

**8. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**9. Interpellations.**

Néant.

**10. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** Je lève la séance, je vous remercie.

Séance levée à 23 h 5.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	362
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	362
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	362
4. Pétitions. . . . .	362
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 5 juin 2018: «Pour la création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier» (P-386 A). . . . .	363
6. Projet de délibération du 4 juin 2019 de M <sup>mes</sup> et MM. Thomas Zogg, Daniel Sormanni, Amar Madani, Jean-Pascal Cattin, Yasmine Menétrey, Daniela Dosseva, Pierre Scherb, Patricia Richard, Simon Brandt et Uzma Khamis Vannini: «Pour que les conseillères administratives et conseillers administratifs touchent leur retraite comme tout le monde, à l'âge de la retraite» (PRD-228) . . . . .	388
7. Projet de délibération du 4 juin 2019 de M <sup>me</sup> et MM. Patricia Richard, Simon Brandt et Daniel Sormanni: «Gestion dysfonctionnelle des ressources humaines dans le département de la culture et du sport (DCS) et le département des constructions et de l'aménagement (DCA): un audit des RH fait par une entreprise externe est indispensable» (PRD-229) . . . . .	394
8. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	423
9. Interpellations . . . . .	423
10. Questions écrites . . . . .	423

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*